

AGGLOPOLE

Provence

Communauté



d'Agglomération

Salon - Etang de Berre - Durance

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE :**

**L'EAU POTABLE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

ANNEE 2013

PRESENTATION GENERALE

1- OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du 2 mai 2007 (JO du 04 mai 2007) complètent le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 précise le contenu du rapport annuel en modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales. Il distingue 5 catégories de données :

- Caractérisation technique du service
- Tarification et recettes
- Indicateurs de performance
- Financement des investissements
- Actions de solidarité et de coopération décentralisée

L'arrêté du 2 mai 2007 détaille le mode de calcul de certains indicateurs inclus dans le rapport annuel.

Les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont les suivants :

✓ **LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

- Les indicateurs descriptifs du service
- Les indicateurs de performance relatifs à la qualité de service à l'utilisateur
- Les indicateurs de performance relatifs à la gestion financière et patrimoniale
- Les indicateurs de performance relatifs à la performance environnementale

✓ **LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

- Les indicateurs descriptifs du service
- Les indicateurs de performance relatifs à la qualité de service à l'utilisateur
- Les indicateurs de performance relatifs à la gestion financière et patrimoniale
- Les indicateurs de performance relatifs à la performance environnementale

✓ **LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

- Les caractéristiques techniques du service
- La tarification et les recettes du service
- L'indicateur de performance : le taux de conformité des installations

2. PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le territoire d'Agglopoie Provence



3. POPULATION

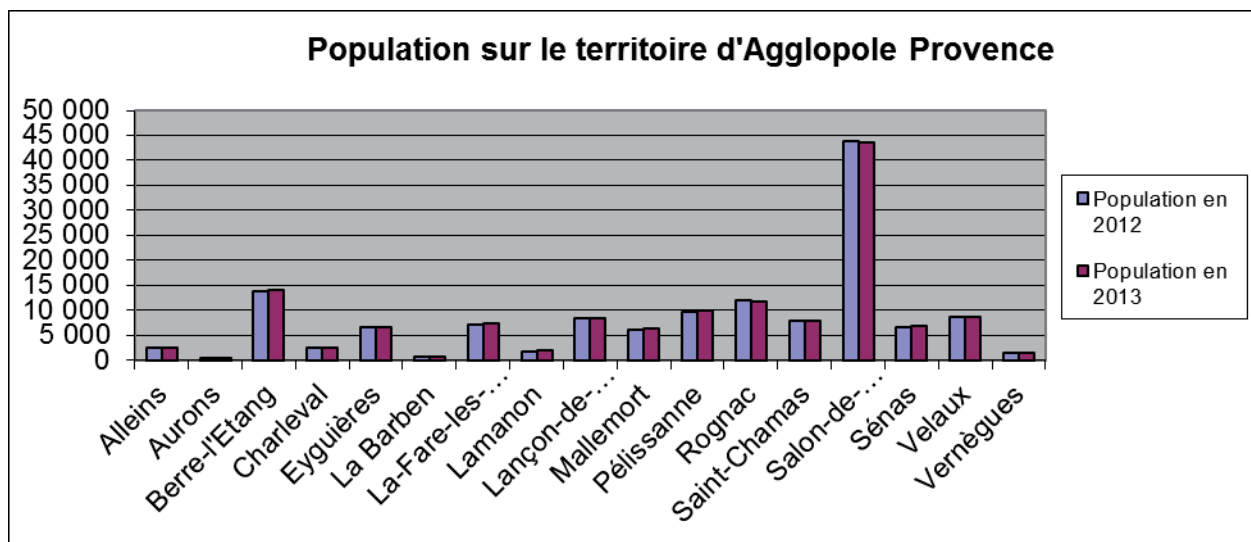
La Communauté d'Agglomération Salon - Etang de Berre - Durance est composée de 17 communes.

La population en 2013 sur les 17 communes représente au total 140 985 habitants, on observe ainsi une augmentation de 0.64 %.

Communes	Population en 2012	Population en 2013	Evolution
Alleins	2 466	2 455	-0,45%
Aurons	545	550	0,92%
Berre-l'Etang	13 696	13 926	1,68%
Charleval	2 528	2 550	0,87%
Eyguières	6 507	6 551	0,68%
La Barben	703	707	0,57%
La-Fare-les-Oliviers	6 993	7 386	5,62%
Lamanon	1 804	1 872	3,77%
Lançon-de-Provence	8 452	8 525	0,86%
Mallemort	6 145	6 313	2,73%
Pélissanne	9 771	9 841	0,72%
Rognac	11 928	11 866	-0,52%
Saint-Chamas	7 934	7 929	-0,06%
Salon-de-Provence	43 830	43 507	-0,74%
Sénas	6 629	6 751	1,84%
Velaux	8 690	8 765	0,86%
Vernègues	1 464	1 491	1,84%
TOTAL	140 085	140 985	0,64%
	Populations légales 2010 entrées en vigueur le 1er janvier 2013	Populations légales 2011 entrées en vigueur le 1er janvier 2014	

Source Insee

Agglopoie Provence représente donc un bassin de vie de près de 150 000 habitants, soit environ 7% de la population du département. Son territoire s'étend sur 514 km². La ville « centre » est Salon de Provence (43 507 habitants).



4. COMPETENCES DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

La Communauté d'Agglomération Agglopoie Provence exerce les compétences des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.



Le service de l'eau potable consiste à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers. Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source), puisée dans le Canal de Marseille, le Canal de Provence ou le Canal de Craponne. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

Source d'Adane (La Barben)



Station d'épuration de Salon de Provence (boues activées)

Pour le service de l'assainissement, il s'agit de la collecte et du traitement des eaux usées. L'eau, une fois consommée, est dépolluée dans l'une des 15 stations d'épuration (dont 1 intercommunale) gérées par Agglopoie Provence et dans 2 autres stations appartenant au SAN Ouest Provence et au Syndicat Intercommunal Coudoux - Ventabren.

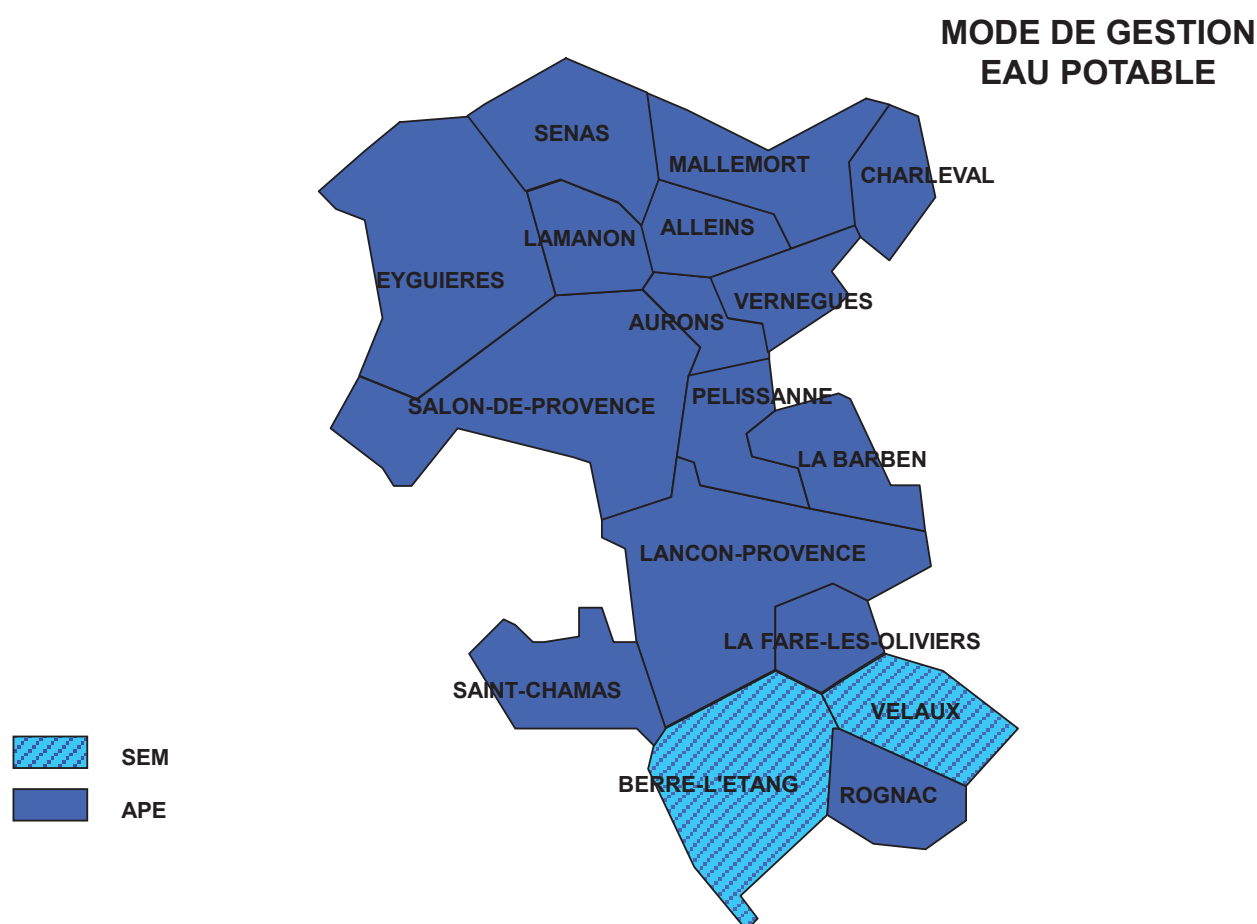


Station d'épuration de Vernègues-Cazan (Filtre planté de roseaux)

5. MODE DE GESTION POUR LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'eau et de l'assainissement des 17 communes du territoire d'Agglopoles Provence est en Délégation de Service Public (DSP), c'est-à-dire qu'elles ont délégué la gestion de ces services à une société privée appelée fermier.

Cette entreprise assure pour le compte de la Collectivité la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine ; pour l'assainissement elle s'occupe de la collecte et de la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur, elle assure également l'entretien des installations et du patrimoine.

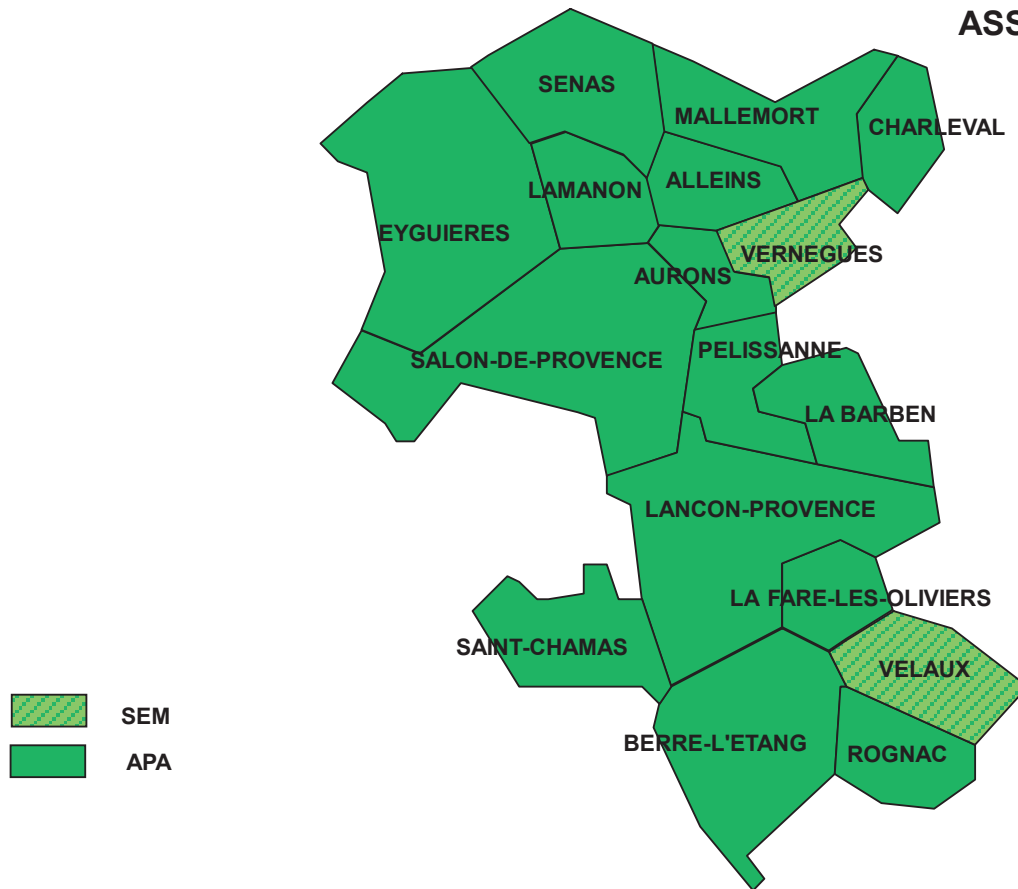


SEM : Société des Eaux de Marseille

APE : Agglopoles Provence Eau (filiale de la SEM)

Les Contrats de DSP prendront fin le 1^{er} janvier 2014 pour Velaux, et le 3 février 2015 pour Berre l'Etang.

MODE DE GESTION ASSAINISSEMENT



SEM : Société des Eaux de Marseille
APA : Agglopoie Provence Assainissement (filiale de la Saur France)

Les Contrats de DSP prendront fin le 1^{er} janvier 2014 pour Velaux, et le 17 décembre 2016 pour Vernègues.

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

SOMMAIRE

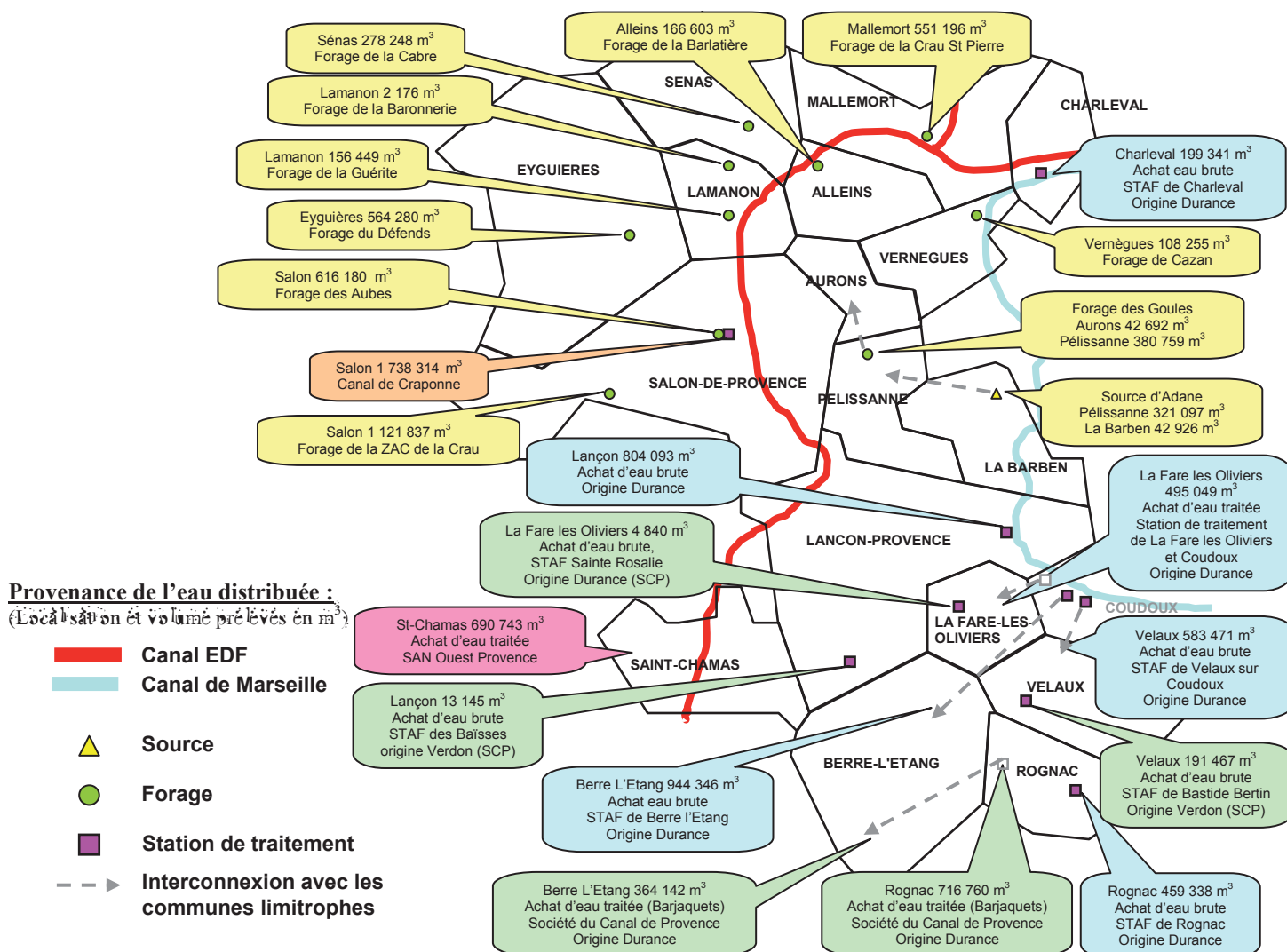
PREMIERE PARTIE : LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE.....	10
1. Le patrimoine	10
2. Les chiffres clés.....	17
3. Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (D151.0) 21	
4. Le montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	21
5. Le montant des amortissements.....	21
6. Le prix TTC du service au m ³ sur une base de 120 m ³ (D101.0)	22
7. Le montant des travaux.....	24
8. Les travaux et études réalisés en 2013.....	25
9. Les travaux et études programmés ou en cours d'exécution en 2014	26
DEUXIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER	27
1. Le taux de réclamations (P155.1).....	27
2. Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1).....	27
3. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)	27
4. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0).....	27
5. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées	28
TROISIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE	29
1. La durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	29
2. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	30
3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2).....	30
QUATRIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	31
1. Le rendement du réseau de distribution (P104.3).....	31
2. L'Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	32
3. L'Indice linéaire de perte en réseau (P106.3)	32
4. L'Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3).....	34
ANNEXES.....	63/64

PREMIERE PARTIE : LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

1. Le patrimoine

1.1. La production

1.1.1. LOCALISATION DES POINTS DE PRELEVEMENT ET NATURE DES RESSOURCES UTILISEES



Sur les 17 communes d'Agglopolo Provence :

- 10 communes utilisent les ressources souterraines, exclusivement par l'intermédiaire de forages et 1 source ;
- 7 communes utilisent les ressources superficielles, par le biais du Canal de Marseille, du Canal de Provence, et du Canal de Craonne ;
- 3 communes achètent de l'eau traitée.

Les ressources superficielles représentent 60 % des ressources utilisées.

1.1.2. SECURISATION DE LA RESSOURCE

L'adduction en eau potable d'une commune est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont (ou peuvent être) utilisées.

Sur le territoire d'Agglopoie Provence, des études sont en cours d'élaboration afin de sécuriser l'ensemble des 17 communes. Cette sécurisation peut être réalisée par :

- une interconnexion entre plusieurs communes ;
- et/ou la recherche d'une nouvelle ressource distincte de la première (par exemple : la ressource souterraine pourra être complétée par une ressource superficielle).

1.1.3. ACHAT/VENTE D'EAU

La Communauté d'Agglomération achète de l'eau traitée (cf §1.1.1):

- via le SAN Ouest Provence pour l'alimentation de la commune de Saint-Chamas.
- à la SCP (Société du Canal de Provence) pour les communes de Berre et de Rognac.

Par ailleurs, Agglopoie Provence achète de l'eau brute (non traitée) au canal de Marseille, au canal de Provence et au canal de Craonne, soit directement, soit par le biais de ses contrats de délégations de services publics.

Il est à noter qu'Agglopoie Provence dessert également la commune de Cornillon-Confoux, via Lançon-Provence, par convention.

1.1.4. LA SURVEILLANCE DES RESSOURCES (QUANTITE)

La quantité d'eau disponible est appréciée par le suivi du comportement de la nappe. Les divers prélèvements de la Collectivité ont une faible incidence sur la ressource. Au vu des études hydrogéologiques de chaque forage, on peut dire que la ressource est importante au regard des volumes prélevés.

Les autorisations préfectorales et les besoins en 2013 :

Communes	Stations	Volume total prélevé en 2013 (en m3)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m3/jour)	Volume moyen 2013 (m3/jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Alleins	Forage de la Barlatière	166 603	650	456	70,22%
Aurons Pélissanne	Forage des Goules	423 451	3 700	1160	31,36%
Eyguières	Forage du Défends	564 280	2 040	1546	75,78%
La Barben/Pélissanne	Source d'Adane	364 023	3 000	997	33,24%
Lamanon	Forage de la Baronnerie	2 176	NC	6	/
	Forage de la Guérite	156 449	NC	429	/
Mallemort	Forage de la Crau St-Pierre	551 196	2 520	1510	59,93%
Salon-de-Provence	Forage des Aubes	616 180	NC	1688	/
	Forage de la Z.A.C de la Crau	1 121 837	4 800	3074	/
Sénas	Forage de la Cabre	278 248	2 760	762	27,62%
Vernègues	Forage de Cazan	108 255	840	297	35,31%

1.1.5. VOLUMES PRODUITS

Agglopoie Provence a produit un volume d'eau (prélèvement sur ressources naturelles et achat d'eau traitée) de 11 220 566 m3 cette année pour l'eau potable. En 2012, les volumes produits représentaient 11 365 132 de m3. On note une baisse de 1.3 % entre ces deux années.

Volumes 2013 en m3					
Communes	Volumes d'eaux brutes prélevés	Eau importé	Eau exporté	Besoin station	Volumes produits
Alleins	166 603				166 603
Aurons		42 687			42 687
Berre-l'Etang	944 346	364 142		66 995	1 241 493
Charleval	199 341			10 704	188 637
Eyguières	564 280				564 280
La Barben	364 023		321 097		42 926
La-Fare-les-Oliviers	499 889			2 846	497 043
Lamanon	158 625				158 625
Lançon Provence	923 859		106 621	77 020	740 218
Malemort	551 196				551 196
Péliganne	423 451	321 097	42 692		701 856
Rognac	1 176 097		364 142	18 530	1 157 567
Saint-Chamas		690 743			690 743
Salon-de-Provence	3 476 331			106 500	3 369 831
Sénas	278 248				278 248
Velaux	774 938			54 580	720 358
Vernègues	108 255				108 255
TOTAL	10 609 482	1 418 669	834 552	337 175	11 220 566

Définition du volume produit: C'est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. La différence entre le volume prélevé et le volume produit résulte des volumes nécessaires au fonctionnement des ouvrages de production et rejetés à l'extérieur (Volume besoin des stations). Il s'agit exclusivement de l'eau rejetée à l'extérieur comme par exemple l'extraction de boue des décanteurs ou l'eau de lavage des filtres lorsqu'il n'y a pas recyclage. Par contre, l'eau utilisée par la dilution de certains réactifs n'est pas prise en compte dans le besoin des stations. Ces volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Selon les cas, ce volume est donc celui qui est comptabilisé : en sortie d'usine de traitement, ou en sortie de station de pompage si simple désinfection, ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection.

Bon à savoir : Cette définition diffère selon les délégataires. Les volumes « prélevés » et « produits » nommés ci-dessus sont respectivement nommés par ces délégataires comme étant les volumes « produits » et « mis en distribution ».

1.2. Le traitement

A titre préventif et suivant la qualité des ressources, les types de traitement existant pour 2012 ont été les suivants :

Communes	Nombre d'unités de traitement	Traitement
Alleins	1	Injection de Chlore en surface du puits
Aurons	1	Chloration gazeuse et U.V à la sortie des forages
Berre-l'étang	1	Injection de chlore gazeux, filtration
Charleval	1	Injection de chlore gazeux, filtration
Eyguières	1	Injection de Chlore au niveau du réservoir
La Barben	1	Chloration au niveau du réservoir
La Fare-les-Oliviers	1 (+secours)	<i>Station intercommunale</i> : Injection de chlore gazeux, filtration. <i>Sainte Rosalie (secours)</i> : Injection de chlore gazeux, filtration
Lamanon	2	<i>forage de la Guérite</i> : Injection de Chlore et de javel. <i>forage de la Baronnerie</i> : Injection de Chlore et de javel et dispositif de traitement des nitrates
Lançon-Provence	2	<i>Les Baïsses</i> : Electrochloration avec ajout de javel (en secours : Injection de Chlore à la sortie des filtres ; filtration <i>Val de sibourg</i> : Injection de chlore gazeux, filtration.
Mallemort	1	Injection de Chlore dans le réseau
Pélissanne	2	A la sortie des forages des Goules par chloration gazeuse et U.V. A la sortie de la source par chloration dans le réservoir du « haut Taulet »
Rognac	1	<i>Des Bassins</i> : Injection de chlore gazeux, filtration.
St Chamas	1	Chloration gazeuse dans le forage de Monteau (Miramas)
Salon-de-Provence	2	<i>Station des Aubes</i> : Injection de chlore gazeux, filtration et ozonation <i>ZAC de la Crau</i> : Injection de chlore gazeux
Sénas	1	Chloration gazeuse à la sortie des forages
Velaux	2	<i>Velaux</i> : Injection de chlore gazeux; filtration. <i>Bastide Bertin</i> : Injection de chlore gazeux, filtration.
Vernègues	1	Chloration gazeuse à la sortie du forage

1.3. Le stockage

Il existe sur le territoire d'AgglopoLe Provence 31 sites pour une capacité totale de stockage de 45 960 m3 d'eau potable.

Cette quantité de stockage permet de garantir à l'ensemble des usagers une distribution d'eau potable en continu (en cas de coupure d'eau) avec une pression service minimale.

Communes	Nbre de cuve	NOM du réservoir	Capacité totale (m3)
ALLEINS	1	La Coste	1000
AURONS	1	Les grottes de Castellas	400
BERRE L'ETANG	1	de Flory	3000
CHARLEVAL	2	des Bois	900
EYGUIERES	1	du Défends	1000
LA BARBEN	1	d'Adane	500
LA FARE LES OLIVIERS	1	la Crémade	1000
	1	Sainte Rosalie	1000
LAMANON	1	De Calès	500
LANCON PROVENCE	1	le Deven	2000
	1	Moulin de Laure	700
	3	Val de Sibourg	440
	1	ZAC de Sibourg	500
MALLEMORT	1	Village (du cimetière)	250
	1	Pont Royal	200
PELISSANNE	1	La Penne Bonsour	1500
	1	Les Goules (alimente également Aurons)	500
	2	Haut Taulet	1000
ROGNAC	2	les Barjaquets	1000
	2	la Plantade	300
	3	Station de Traitement	2850
	1	Petit Vacon	1000
SALON DE PROVENCE	3	Magatis	7500
	3	Pastorale	9000
SENAS	2	La Cabre	1500
SAINTE CHAMAS	1	Baou	2500
VELAUX	2	Bastide Bertin	2000
	2	Garenne	800
	1	Coudoux	500
VERNEGUES	1	Carlats (Cazan)	120
	1	la Burlière (village)	500
Total	46		45960

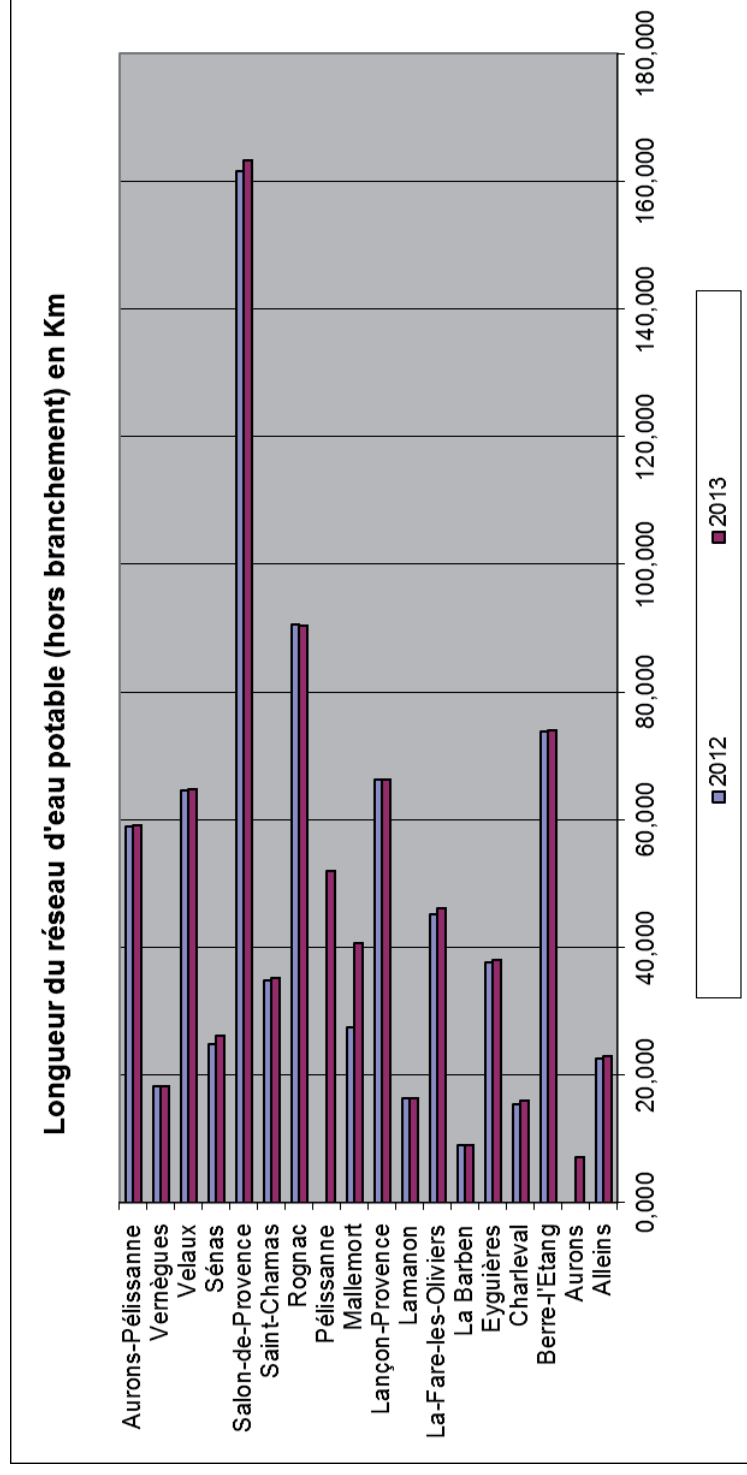
1.4. Le réseau de distribution

1.4.1. LA LONGUEUR DU RESEAU D'EAU POTABLE (HORS BRANCHEMENT) EN KM

En 2012, la longueur du réseau de transport (hors branchement) était de 766,927 km environ.

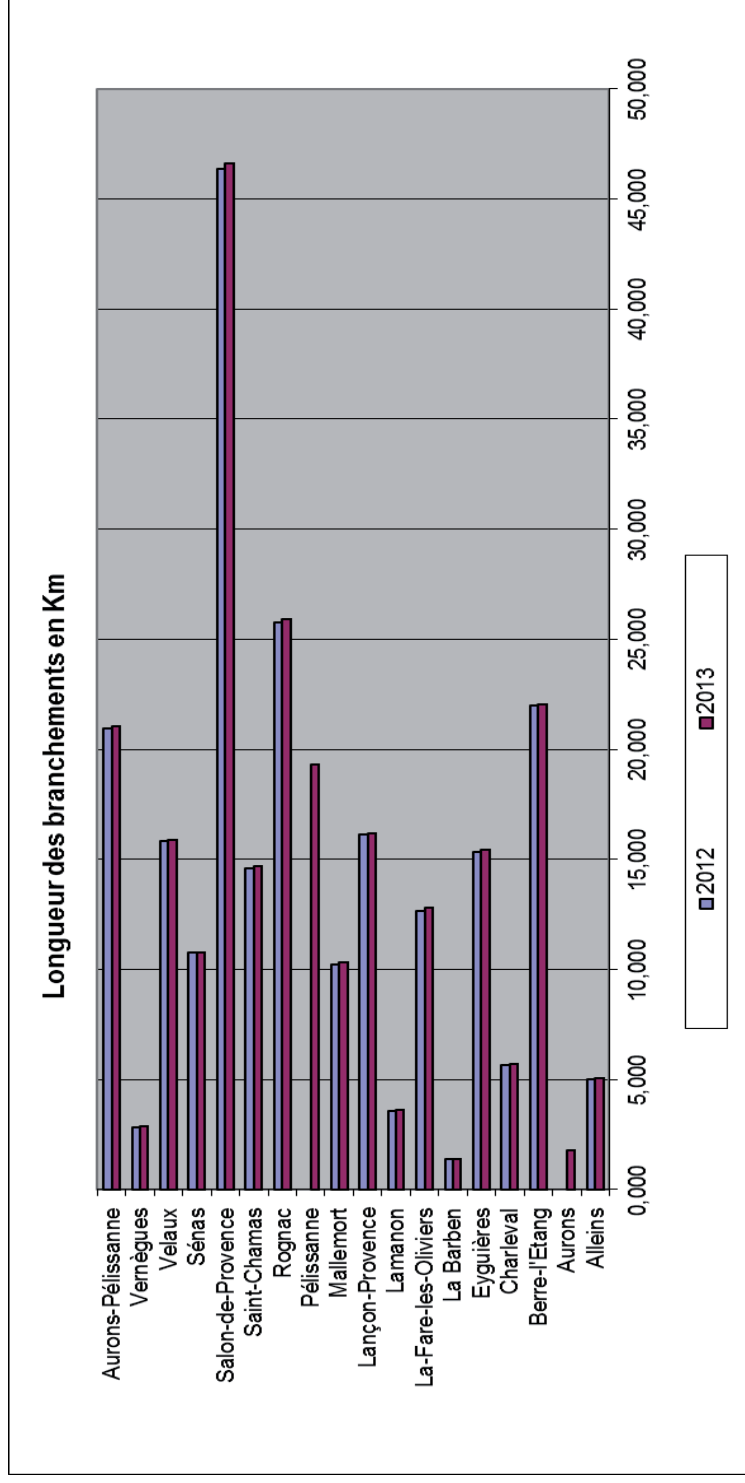
En 2013, la longueur du réseau (hors branchements) est de 785,761 km, avec une augmentation de 2,4 % par rapport à 2012

Longueur réseau en Km		
Communes	2012	2013
Alleins	22,53	22,927
Aurons		7,125
Berre-l'Etang	73,811	73,894
Charleval	15,361	15,989
Eyguières	37,67	38,005
La Barben	9,023	9,021
La-Fare-les-Oliviers	45,114	46,050
Lamanon	16,368	16,396
Lançon-Provence	66,274	66,282
Mallemort	27,494	40,567
Pélissanne		51,894
Rognac	90,51	90,284
Saint-Chamas	34,775	35,108
Salon-de-Provence	161,548	163,303
Sénas	24,79	26,039
Velaux	64,63	64,738
Vernègues	18,14	18,140
Aurons-Pélissanne	58,889	59,018
TOTAL	766,927	785,761



1.4.2. LONGUEUR DES BRANCHEMENTS EN KM

Longueur branchements en Km			
Communes	2012	2013	
Ailleins	5,010	5,045	
Aurons		1,778	
Berre-l'Etang	21,980	22,025	
Charleval	5,651	5,701	
Eyguières	15,350	15,460	
La Barben	1,385	1,385	
La-Fare-les-Oliviers	12,668	12,828	
Lamanon	3,595	3,605	
Lançon-Provence	16,118	16,168	
Mallemort	10,250	10,300	
Pélissanne		19,291	
Rognac	25,786	25,926	
Saint-Chamas	14,604	14,679	
Salon-de-Provence	46,375	46,600	
Sénas	10,765	10,795	
Velaux	15,818	15,883	
Vernègues	2,846	2,886	
Aurons-Pélissanne	20,934	21,069	
TOTAL	229,135	230,355	



En 2013, le nombre de branchements estimatif par commune est le suivant :

2013	Ailleins	Aurons	Berre l'Etang	Charleval	Eyguières	La Barben	La Fare-les Oliviers	Lamanon	Lançon-Provence	Mallemort	Pélissanne	Rognac	St-Chamas	Salon-de-Provence	Sénas	Velaux	Vernègues	Aurons Pélissanne	Total
Nombre de branchements	1009	356	4934	1242	3154	312	3016	784	3580	2070	3858	5569	3607	9683	2263	3807	677	4214	49921

Don à savoir : branchements 2013 = branchements 2012 + branchements mis en service en 2013

Estimation du nombre de branchements = $\frac{\text{Longueur des branchements (en m)}}{5 \text{ m}}$ (longueur moyenne d'un branchements)

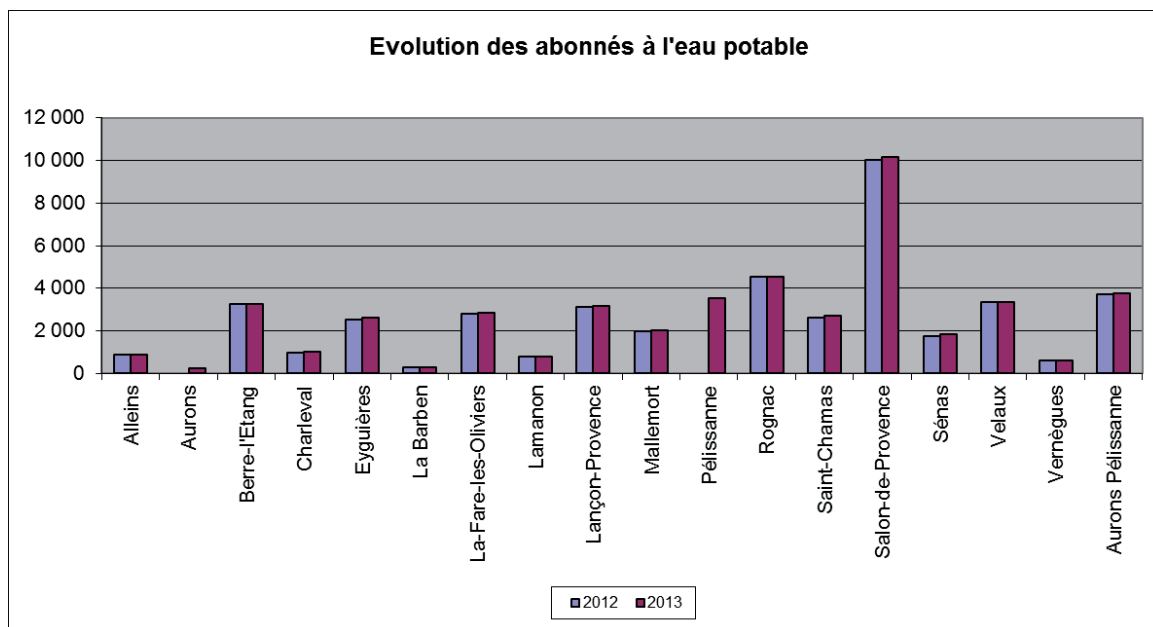
2. Les chiffres clés

2.1. Le nombre d'abonnés

En 2012, le nombre d'abonnés sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération était de 43 265.

En 2013, on compte 43 987 abonnés, soit une augmentation de 1,67 % par rapport à 2012.

Nombre d'abonnés			
Communes	2012	2013	Evolution en %
Alleins	892	906	1,57%
Aurons		258	
Berre-l'Etang	3 254	3 269	0,46%
Charleval	999	1 020	2,10%
Eyguières	2 516	2 630	4,53%
La Barben	279	281	0,72%
La-Fare-les-Oliviers	2 797	2 859	2,22%
Lamanon	815	789	-3,19%
Lançon-Provence	3 124	3 166	1,34%
Mallemort	1 996	2 020	1,20%
Pélissanne		3 520	
Rognac	4 542	4 561	0,42%
Saint-Chamas	2 621	2 717	3,66%
Salon-de-Provence	10 032	10 146	1,14%
Sénas	1 736	1 845	6,28%
Velaux	3 351	3 380	0,87%
Vernègues	609	620	1,81%
Aurons Pélissanne	3 702	3 778	2,05%
TOTAL	43 265	43 987	1,67%



Pour rappel :

Un abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement. L'abonné peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

A chaque catégorie d'usage de l'eau correspond un abonnement, à chaque abonnement correspond un compteur, à chaque compteur correspond un point de raccordement sur le réseau.

2.2. Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Définition d'un habitant desservi : Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau.

Communes	Données de base		Estimation du nombre d'habitants desservis Hypothèse : nombre d'abonnés domestiques moyenne d'habitants par foyer	Population en 2013
	Nombre d'abonnés domestiques 2013	Estimation du nombre d'habitant par foyer		
Alleins	906	2,7	2446	2 455
Aurons	258	2,7	697	550
Berre-l'Etang	3 269	2,7	8826	13 926
Charleval	1 020	2,7	2754	2 550
Eyguières	2 630	2,7	7101	6 551
La Barben	281	2,7	759	707
La-Fare-les-Oliviers	2 859	2,7	7719	7 386
Lamanon	789	2,7	2130	1 872
Lançon-Provence	3 166	2,7	8548	8 525
Mallemort	2 020	2,7	5454	6 313
Pélissanne	3 520	2,7	9504	9 841
Rognac	4 561	2,7	12315	11 866
Saint-Chamas	2 717	2,7	7336	7 929
Salon-de-Provence	10 146	2,7	27394	43 507
Sénas	1 845	2,7	4982	6 751
Velaux	3 380	2,7	9126	8 765
Vernègues	620	2,7	1674	1 491
TOTAL	43 987	2,7	118 765	140 985

Etant donné les résultats obtenus (cf Berre l'Etang et Salon de Provence) et l'incertitude des données de bases (voir définition de l'abonné ci-dessus, par exemple) nous ne pouvons pas, à ce jour, renseigner correctement cet indicateur.

2.3. Les volumes comptabilisés

En 2013, les volumes comptabilisés sur les 17 communes représentent 8 281 223 m³.

Voir Annexe 1

Définition: La consommation totale comptabilisée résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

Cet indicateur tient compte des volumes résultant de la lecture des index (sans correction d'exactitude), des rectifications qui ont pu être faites après erreur de relevé, des évaluations pour cause d'inaccessibilité, de dysfonctionnement ou d'absence provisoire de certains compteurs. Les volumes utilisés sur des branchements non équipés en permanence de compteurs ne sont pas compris dans ce volume mais dans le volume utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation (Consommation non comptabilisée affectée à l'usage « Collectif public » et « Défense incendie »). Ce volume se rapporte à l'ensemble des compteurs d'abonnés à l'exclusion des compteurs d'exportation. Il diffère généralement du volume facturé notamment en cas d'application de forfaits de facturation ou de dégrèvements.

2.4. Les volumes consommateurs sans comptage

En 2013, les volumes consommateurs sans comptage sur les 17 communes représentent environ 57 459 m³.

Voir Annexe 1

Définition: Le volume consommateur sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation (exemple : défense incendie).

Ils représentent 0.5 % des volumes produits sur les 17 communes.

2.5. Les volumes de service du réseau

En 2013, les volumes de service du réseau sur les 17 communes représentent environ 62 640 m³.

Voir Annexe 1

Définition: Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution : nettoyage des réservoirs, purges de réseau, etc... (Consommation non comptabilisée).

Ces volumes représentent moins de 1% des volumes produits sur les 17 communes.

2.6. Les volumes consommés autorisés

En 2013, les volumes consommés sur les 17 communes représentent 8 520 002 m³.

Voir Annexe 1

Les volumes consommés autorisés représentent 75% des volumes produits sur les 17 communes.

Définition : Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Volumes 2013 en m ³ :					
Commune	consommé autorisé	comptabilisé (ramené à 365j)	consommateur sans comptage	de service du réseau	produits
Alleins	120 240	117 154	1 619	1 467	166 603
Aurons	37 982	36 542	505	934	42 687
Berre l'Etang	824 712	801 964	12 048	10 700	1 241 493
Charleval	145 994	141 684	1 137	3 173	188 637
Eyguières	381 860	374 956	2 709	4 195	564 280
La Barben	40 550	38 085	1 134	1 331	42 926
La Fare-les-Oliviers	406 402	400 300	3 074	3 028	497 043
Lamanon	105 516	102 187	1 255	2 074	158 625
Lançon-Provence	604 360	590 425	7 791	6 144	740 218
Malemort	308 176	301 970	3 715	2 491	551 196
Pélissanne	503 293	471 578	20 267	11 448	701 852
Rognac**	912 274	886 957	9 306	16 011	1 157 567
Saint Chamas	477 311	465 993	6 425	4 893	690 743
Salon-de-Provence	2 759 345	2 683 717	49 069	26 559	3 369 831
Sénas	247 915	240 030	5 539	2 346	278 248
Velaux	558 169	545 078	6 860	6 231	720 358
Vernègues	85 904	82 603	530	2 771	108 255
TOTAL	8 520 002	8 281 223	57 459	62 640	11 220 562

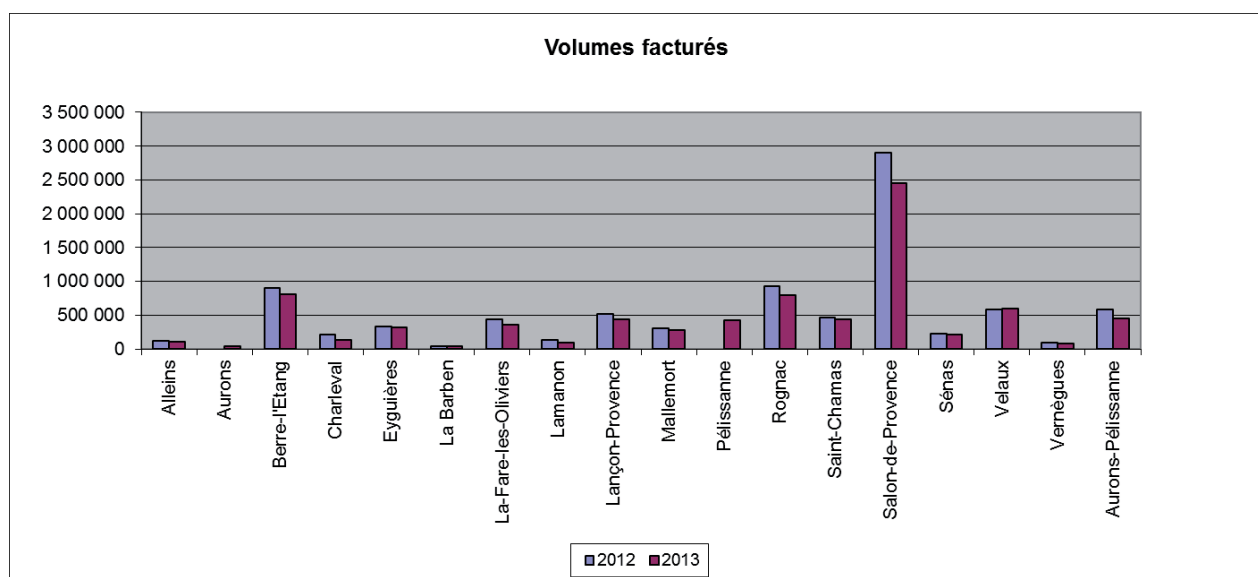
** Le volume produit de Rognac n'inclut naturellement pas les volumes issus des Barjaquets et fournis en gros à Berré et Lyondellbasell

2.7. Les volumes facturés

En 2013, les volumes facturés sur les 17 communes sont de 7 577 434 m³ pour 8 758 486 m³ en 2012 soit une baisse de 13%.

Cet important écart est dû à la période qui a été prise en compte pour le calcul du volume facturé. Le volume de 2012 est basé sur l'année d'exercice (14 mois environ) alors que celui de 2013 est basé sur l'année civile, avec la clôture du contrat de DSP le 31 décembre 2013.

Volumes facturés annuels en m3			
Communes	2012	2013	Evolution en %
Alleins	119 046	106 193	-10,80%
Aurons		34 170	
Berre-l'Etang	896 453	809 623	-9,69%
Charleval	206 164	132 884	-35,54%
Eyguières	328 770	315 170	-4,14%
La Barben	42 974	35 117	-18,28%
La-Fare-les-Oliviers	441 312	355 422	-19,46%
Lamanon	128 489	94 898	-26,14%
Lançon-Provence	515 798	437 302	-15,22%
Mallemort	304 321	279 391	-8,19%
Pélissanne		419 339	
Rognac	923 052	791 059	-14,30%
Saint-Chamas	466 822	436 270	-6,54%
Salon-de-Provence	2 897 536	2 451 520	-15,39%
Sénas	231 571	205 764	-11,14%
Velaux	579 731	595 565	2,73%
Vernègues	97 915	77 747	-20,60%
<i>Aurons-Pélissanne</i>	578 532	453 509	-21,61%
TOTAL	8 758 486	7 577 434	-13,48%



3. Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (D151.0)

Définition : Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Voir Annexe 1

4. Le montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Néant

5. Le montant des amortissements

AMORTISSEMENTS DES BIENS		
28031	Frais étude	10573,35
2805	Concessions droits brevets licence	162,25
28125	Terrains bâtis	2 474,05
281311	Bâtiment d'exploitation	20 971,20
281315	Bâtiments administratifs	13 643,40
281351	Bâtiments d'exploitation	7 361,87
28151	Matériel complexe	70 022,19
281531	Réseaux d'adduction d'eau	165 670,94
28154	Matériel industriel	23 396,95
28155	Amort outil industriel	123,57
281561	Matériel spécifique d'exploitat.eau	394,72
281721	Terrains nus	393,31
2817311	Bâtiment d'exploitation	30 461,92
2817351	Bâtiments d'exploitation	355,27
281751	Inst complexes spécialisées	9 900,94
2817531	Installations réseaux d'adduct0 eau	681 608,07
281754	Matériel industriel	384,62
2817561	Service de distribution de l'eau	4 540,73
281788	Autres	8 300,32
28181	Amort immob inst gle agenc et amengt div	3137
28183	Amort mat de bureau et mat informatique	
	TOTAL	1 053 876,67

AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS		
139111	Agence de l'eau	12 850,67
139118	Autres	3 380,03
13912	Régions	1 533,30
13913	Départements	12 344,64
13914	Subvention communes	36,14
13918	Subv équipement autres	17 408,38
	TOTAL	47 553,16

6. Le prix TTC du service au m³ sur une base de 120 m³ (D101.0)

6.1. Tarif de l'eau potable sur le territoire d'Agglopoles Provence

AGGLOPOLES PROVENCE EAU

TARIFS 2013

Part APE 0,7950 € 0,8745 € 0,9620 €
Tranches 60 m³ 120 m³ 180 m³

Sur une base annuelle

TARIF ORDINAIRE EAU & ASSAINISSEMENT

AGGLOPOLES PROVENCE EAU		CONTRAT :	
		ABONNE :	
		ADRESSE :	
Logements			1
m3 annuels			120 m3
		Prix	Montant
		Unit. HT	HT
DISTRIBUTION DE L'EAU			
CONSOMMATION			
Consommation part distributeur - tranche 1 - 0 à 60 m3		0,7950	47,70 €
Consommation part distributeur - tranche 2 - 61 à 180 m3		0,8745	52,47 €
Consommation part distributeur - tranche 3 - au-delà de 180 m3		0,9620	0,00 €
Consommation part collectivité		0,7617	91,40 €
Préservation des ressources en eau Agence de l'eau		0,0697	8,36 €
			199,93 €
COLLECTE DES EAUX USEES			
CONSOMMATION			
Consommation part distributeur - tranche 1 - 0 à 60 m3		0,5950	35,70 €
Consommation part distributeur - tranche 2 - 61 à 180 m3		0,6545	39,27 €
Consommation part distributeur - tranche 3 - au-delà de 180 m3		0,7199	0,00 €
Consommation part collectivité		0,1161	13,93 €
			88,90 €
ORGANISMES PUBLICS			
AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE			
Lutte contre la pollution Agence de l'eau		0,2800	33,60 €
Modernisation des réseaux de collecte Agence de l'eau		0,1500	18,00 €
			51,60 €
TOTAL Hors Taxes			
MONTANT TVA (à 5,5 %)			340,43 €
MONTANT TVA (à 7 %)			12,84 €
MONTANT TVA (à 7 %)			7,48 €
TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits			360,75 €
		Prix moyen	3,0063 €

10-déc-13

Part APE 0,7950 € 0,8745 € 0,9620 €
Tranches 60 m³ 120 m³ 180 m³

Sur une base annuelle

TARIF GENERAL ESPACES VERT EAU

AGGLOPOLES PROVENCE EAU		CONTRAT :	
		ABONNE :	
		ADRESSE :	
Logements			1
m3 annuels			120 m3
		Prix	Montant
		Unit. HT	HT
DISTRIBUTION DE L'EAU			
ABONNEMENT			
1		150,00	150,00 €
CONSOMMATION			
60 m3		0,7950	47,70 €
60 m3		0,8745	52,47 €
0 m3		0,9620	0,00 €
120 m3		0,7617	91,40 €
120 m3		0,0697	8,36 €
			349,93 €
COLLECTE DES EAUX USEES			
CONSOMMATION			
0 m3		0,5950	0,00 €
0 m3		0,6545	0,00 €
0 m3		0,7199	0,00 €
0 m3		0,1161	0,00 €
			0,00 €
ORGANISMES PUBLICS			
AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE			
Lutte contre la pollution Agence de l'eau		0,2800	0,00 €
Modernisation des réseaux de collecte Agence de l'eau		0,1500	0,00 €
			0,00 €
TOTAL Hors Taxes			
MONTANT TVA (à 5,5 %)			349,93 €
MONTANT TVA (à 7 %)			19,25 €
MONTANT TVA (à 7 %)			0,00 €
TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits			369,18 €
		Prix moyen	3,0765 €

Une note d'information de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, indiquant l'origine des redevances et la redistribution qui en est faite sous forme d'aides financières pour des actions de préservations des milieux aquatiques, est disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : www.eaurmc.fr, rubrique En direct avec vous, Collectivités.

6.2. Evolution de la facture de l'eau base INSEE (en € TTC)

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence définie par l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques, telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle :

- d'un abonné domestique ;
- ayant une résidence principale ;
- ayant une consommation annuelle de 120 m³ d'eau potable ;
- avec un compteur de diamètre 15 mm en location ;
- avec un branchement de diamètre 20 mm.

Pour calculer l'évolution de la facture d'eau pendant l'année, il a été retenu par souci de simplicité une répartition uniforme sur l'année, soit une consommation de 10 mètres cube par mois.

Ce montant a été calculé à partir de la somme des participations suivantes :

Commune	2012		2013	
	120m3	m3	120m3	m3
Alleins	159,82	1,33	246,37	2,05
Aurons	227,00	1,89	246,37	2,05
Berre-l'étang	258,85	2,16	246,37	2,05
Charleval	263,70	2,20	246,37	2,05
Eyguières	295,80	2,47	246,37	2,05
La Barben	292,34	2,44	246,37	2,05
La Fare-les-Oliviers	353,04	2,94	246,37	2,05
Lamanon	219,39	1,83	246,37	2,05
Lançon-Provence	247,96	2,07	246,37	2,05
Mallemort	190,30	1,59	246,37	2,05
Pélissanne	207,23	1,73	246,37	2,05
Rognac	251,73	2,10	246,37	2,05
Saint Chamas	316,37	2,64	246,37	2,05
Salon-de-Provence	197,47	1,65	246,37	2,05
Sénas	247,66	2,06	246,37	2,05
Velaux	201,27	1,68	246,37	2,05
Vernègues	264,04	2,20	246,37	2,05
Moyenne	246,70	2,06	246,37	2,05

- part fermier ;
- part collectivité ;
- Agence de l'Eau ;
- T.V.A (5,5 %).

7. Le montant des travaux

Les travaux

Chap	Libellé	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/13
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	577 450,17	
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours	2 932 881,71	1 130 104,26
Total des dépenses d'équipement			1 130 104,26

Les subventions liées aux travaux

Chap	Libellé	Titres émis	Restes à réaliser au 31/13
13111	Agence de l'eau		50 451,80
13118	Autres		
1313	Départements	12 600,50	558 026,00
1314	Subvention équipement communes		1 690,33
1318	Autres		
1333	P.a.e. (programme aménagement ensemble)	397,30	
TOTAL			559 716,33

8. Les travaux et études réalisés en 2013

Alleins :

Extension du réseau Traversé du Couvent.

Réhabilitation du réseau Avenue Saint Carnot.

Etude et travaux de recherche d'une nouvelle ressource.

Aurons :

Intervention sur réseau CD 68 (Résidence du Père et Loussémont les Pinédes).

Berre l'Etang :

Renouvellement d'un turbomètre Station de Traitement.

Charleval :

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Rue Saint-Joseph.

Eyguières :

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Rue de la Corse – Avenue René Cassin (D72b) Phase 1.

La Barben :

Restructuration du réseau Route de la Source (sécurité de la ressource).

Travaux de protection de la ressource (clôture Périmètre de Protection Immédiate) Source d'Adané.

La Fare les Oliviers :

Réhabilitation du réseau Rue Gambetta.

Extension du réseau Rue Gambetta – Chemin des Guigues N°2 – à partir de l'Avenue des Puits vers sous voûte de contournement Secteur les Grands Vergers.

Lamanon :

/

Lançon-Provence :

Extension du réseau Sud D113.

Restructuration du réseau Chemin du Moulin.

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Ancienne Route de Salon.

Mallemort :

Restructuration du réseau et reprise des branchements Avenue de la Fontaine.

Intervention sur réseau Loussémont Campagne Cézanne.

Participation aux études et travaux de recherche d'une nouvelle ressource sur la commune d'Alleins.

Pélessanne :

Extension du réseau Chemin des Aspres – Route des Pélessaniers (D22A) Phase 2 – ZA des Vignerols.

Intervention sur branchements Route de Lambès (D15h).

Intervention sur Forage des Goules (clôture Périmètre de Protection Immédiate).

Rognac :

Réhabilitation du réseau Rue de la Convention – Rue de Poligny.

Réhabilitation de branchements Boulevard Jean Jaurès.

Restructuration du réseau Rue des Mimosa – Rue des Celliers – Rue des Pervenches – Rue des Rosés.

Saint-Chamas :

Restructuration du réseau Avenue Saint-Eupéry Phase 1.

Salon de Provence :

Extension du réseau Avenue de la Patrouille de France (D538).

Réhabilitation du réseau et reprise des branchements Rue Ponsard Côté Sud.

Intervention Secteur Station des Aubès.

Extension du réseau Secteur Bel Air (Plan d'Aménagement d'Ensemble).

Etude pour travaux de construction de l'Usine de Traitement d'Eau Potable (UPEP).

Sénas :

Extension et réhabilitation du réseau et reprise de branchements Chemin de la Roubiné et Chemin du Père (jusqu'à l'Avenue du 8 mai 1945).

Velaux :

Restructuration du réseau Voie d'accès école Jean Giono.

Extension du réseau pour desserte terrain communal jouxtant le complexe sportif Roger Couderc (à partir de l'Allée Evariste Galois).

Vernègues :

Participation aux études et travaux de recherche d'une nouvelle ressource sur la commune d'Alleins.

Linéaire existant	1 016 116 ml	
Extension	2 076 ml	0,20 %
Réhabilitation	4 084 ml	0,40 %
Total extension + réhabilitation	6 160 ml	0,60 %

En 2013, les travaux d'extension et de réhabilitation sur les réseaux et les branchements d'eau potable de la Communauté d'Agglomération ont représenté 6 160 mètres sur les 1 016 116 mètres existants, soit 0,60 % du linéaire total.

9. Les travaux et études programmés ou en cours d'exécution en 2014

Alleins :

Extension du réseau Secteur Saint-Jacques Phase 1.
Etude et réalisation d'un local technique et des équipements pour la mise en service du forage.
Extension du réseau (maillage) entre le nouveau forage et la conduite d'alimentation du réservoir des Costes.

Aurons :

Extension du réseau AEP Lotissement les Pinèdes Phase 1.

Berre l'Etang :

Extension du réseau Rue du 19 mars 1962.
Remplacement du ballon hydrophore Station de Traitement.

Charleval :

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Rue Turère.
Extension du réseau contre Allée de la D561c Phase 1.

Eyguières :

Réhabilitation du réseau et reprise des branchements Chemin de Sainte Anne - Avenue René Cassin Phase 2.
Etude et interventions sur réseau centre du village - Fosse Méryol - Lotissement du Val des Baux.

La Barben :

Restructuration du réseau Secteur du Jeu de Boules.

La Fare les Oliviers :

Extension du réseau Nœud de la Crémade - Chemin de la Bosque N°1.
Etude de l'extension du réseau sous voie de contournement secteur les Grands Vergers Phase 2.

Lamanon :

Etude pour extension du réseau pour desserte secteur la Baronnerie par réseau de Sénas Phase 1.
Réhabilitation du réseau et reprise de branchements sous voie perpendiculaire au Chemin du Mistral.

Lançon-Provence :

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Montée du Château - Rues de la République et de la Tour - Impasse des Oliviers - Rue des Ferragès.
Extension du réseau Rue Sainte Anne.
Réhabilitation de la partie supérieure du réservoir du Moulin de Laure.

Mallemort :

Participation à l'étude et la réalisation d'un local technique et des équipements pour la mise en service du forage d'Alleins.
Participation à l'extension du réseau (maillage) entre le nouveau forage d'Alleins et la conduite d'alimentation du réservoir des Costes à Alleins.
Extension réseau Secteur Nord A l'elles Durancé Phase 1.
Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Rue Anselme Burles - Rue du Château d'eau.
Pose de compteurs de sectionnement.

Péliganne :

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Rues Carnot et République - Route de Saint Jean.
Extension du réseau Avenue du Général Léclerc (D17).

Rognac :

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Impasse des Ogales V - Rue des Jaïnthes.
Extension du réseau Avenue des Pins et Rue du Bassin.
Etude pour travaux d'étanchéité et mise en place d'un kilomètre Réservoir de la station de Traitement des Bassins.

Saint-Chamas :

Restructuration du réseau Avenue Saint-Exupéry Phase 2.
Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Rue Victor Ferré - Rue Lafayette - Chemin des Troussés.

Salon de Provence :

Extension du réseau Secteur BELAIR (Plan d'Aménagement d'Ensemble).
Extension et réhabilitation du réseau Chemin des Entragès côté Nord.
Extension du réseau Chemin de la Bataille Phase 1.
Etude de l'extension du réseau Rue du Commandant Sibour.
Restructuration du réseau et reprise de branchements Boulevard Danton - Avenue de Werthelm.
Etude et travaux de construction de l'Usine de Traitement d'Eau Potable (UPEP).
Etude et travaux d'extension de canalisation pour l'alimentation de l'UPEP par la prise de Beauplan.

Sénas :

Extension du réseau Chemin du Pigeonnier et Voie Nouvelle.
Restructuration du réseau Chemin du Ométere et Avenue André Aune (D7).

Veloux :

Restructuration du réseau et reprise de branchements Avenue Jules Andréau.
Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Allée Jean François Millet.

Vernègues :

Extension du réseau Voie de desserte Zone Artisanale secteur de Nénère.
Travaux de Protection de la ressource (cloture Perimètre de Protection Immédiate) Forage de Cazàn.

DEUXIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER

1. Le taux de réclamations (P155.1)

Voir Annexe 1

Définition: Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

2. Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1)

Voir Annexe 1

Définition: Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).

Bon à savoir:

Le délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

3. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Voir Annexe 1

Définition: Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants.

Bon à savoir:

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

4. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Voir annexe 1

5. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées

5.1. SURVEILLANCE DE LA QUALITE DISTRIBUEE

Des contrôles périodiques sont réalisés sur la ressource. L'ARS réalise un contrôle annuel sur les eaux brutes et les eaux traitées.

En cas de pollution de la ressource, les services de l'ARS et de la DDTM seront prévenus.

Un contrôle régulier de la ressource est également réalisé par l'exploitant.

5.2. LE TAUX DE CONFORMITE DES PRELEVEMENTS SUR LES EAUX DISTRIBUEES POUR CE QUI CONCERNE LA MICROBIOLOGIE EN 2013 (P101.1)

Sur les 17 communes d'AgglopoLe Provence, les eaux distribuées sont de très bonne qualité bactériologique. Elles sont conformes aux normes règlementaires fixées pour les paramètres mesurés.

Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie sont annexés au présent rapport (**annexe 1**).

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour, ce taux correspond au pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur ;

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/jour, ce taux correspond au nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques et, parmi ceux-ci, le nombre de prélèvements non conformes.

5.3. LE TAUX DE CONFORMITE DES PRELEVEMENTS SUR LES EAUX DISTRIBUEES POUR CE QUI CONCERNE LES PARAMETRES PHYSICO CHIMIQUES EN 2013 (P102.1)

Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques sont annexés au présent rapport (**annexe 1**).

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour, ce taux correspond au pourcentage des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/jour, ce taux correspond au nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques et, parmi ceux-ci, le nombre de prélèvements non conformes.

Pour information, les principaux résultats du contrôle sanitaire réalisé par les agences régionales de santé (ARS) sont disponibles sur le site Internet <http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html>

TROISIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

1. La durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2013	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	FRAIS
TOTAL GENERAL	18 863 832,51	15 631 236,67	488 191,37	933 007,17	1 421 514,46	315,92

dont Agence de l'Eau

	157 965,66	52 427,97		10 755,61	11 071,53	315,92
--	------------	-----------	--	-----------	-----------	--------

	Montant en €
Recettes réelles	5 770 198,18
Dépenses réelles	1 458 035,97
Epargne brute	4 312 162,21
Dette au 31/12/2013	15 631 236,67

RATIO DE DESENETTEMENT ESTIME A 3,62 ANNEES.

ECHEANCIER DE DESENETTEMENT REEL

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2011	410 554,71	264 072,08	677 724,74	5 444 389,91
2012	380 146,08	242 948,95	624 329,24	14 064 243,84
2013	933 007,17	488 191,37	1 421 514,46	15 631 236,67
2014	1 009 676,70	512 088,43	1 522 027,27	15 046 435,28
2015	978 419,03	486 984,69	1 465 611,81	14 068 016,25
2016	981 660,51	456 255,74	1 438 070,02	13 086 355,75
2017	958 707,28	426 072,93	1 384 888,29	12 127 648,47
2018	985 587,75	395 735,63	1 381 385,51	11 142 060,72
2019	1 016 672,03	364 354,96	1 381 058,12	10 125 388,69
2020	1 046 182,70	331 855,30	1 378 038,00	9 079 206,00
2021	1 092 284,10	297 991,88	1 390 275,98	7 986 921,90
2022	1 115 599,51	263 148,49	1 378 748,00	6 871 322,39
2023	1 139 887,80	227 386,25	1 367 274,05	5 731 434,59
2024	1 165 190,50	190 665,55	1 355 856,05	4 566 244,08
2025	1 192 199,20	152 938,99	1 345 138,19	3 374 044,89
2026	1 256 684,14	113 810,89	1 370 495,03	2 117 360,75
2027	1 209 309,26	73 169,03	1 282 478,29	908 051,48
2028	382 173,46	34 415,62	416 589,08	525 878,02
2029	400 130,91	16 458,17	416 589,08	125 747,11
2030	26 100,71	4 467,45	30 568,16	99 646,40
2031	27 120,20	3 447,96	30 568,16	72 526,20
2032	28 179,50	2 388,66	30 568,16	44 346,70
2033	29 280,16	1 288,00	30 568,16	15 066,54
2034	15 066,54	217,54	15 284,08	0,00
TOTAL GENERAL	17 779 819,95	5 350 354,56	23 135 647,93	152 253 572,63

2. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements (annexe 1).

Formule de calcul: Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de desserte au 31/12/N) X 100

3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

P103.2	Allèns	Aurons	Bèrré-Héang	Châtréval	Erguévères	Lâ-Bârbén	Lâ-Fârbé-les-Ôliviers	Mâllemer	Lânçon-Prôvencé	Lâmânon	Béjssanné	Rognâc	Sânt-Châmâs	Sâlon	Sénâs	Véllâc	Vernégâs
Plan du Réseau																	
1) Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et les dispositifs de mesures (10 points)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
2) Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (5 points)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Total obtenu pour les Items 1 à 2 (note sur 15)	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Inventaire des réseaux																	
3) Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins le motif du linéaire total des réseaux. Les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. (entre 0 et 10 points en fonction des 3 critères de même)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
4) Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie de l'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
5) Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6) Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne le état ou le pésoé de pose (0 à 15 points)	15	0	0	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	0	0
Total obtenu pour les Items 3 à 6 (note sur 30)	30	15	15	15	30	15	15	15	15	15	15	15	15	15	30	15	15
Localisation et description des réseaux																	
7) Localisation des ouvrages annexes (vannes, vannes, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
8) Inventaire des pompes et équipements électromécaniques et mise à jour annuelle dans l'inventaire des réseaux (10 points)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
9) Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	10	0	10	0	0	10	0
10) Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence au cadastre métrologique et le état de pose du compteur (10 points)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11) Identification des secteurs de recherche de pannes d'eau par les réseaux, état et nature des réparations effectuées (10 points)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
12) Localisation à jour des autres interventions (réparations, purges, renouvellement) (10 points)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
13) Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme établi le assuri d'un estimate portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14) Existence et mise en œuvre d'une modalité des réseaux sur au moins le motif du linéaire de réseaux (5 points)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Total obtenu pour les Items 7 à 14 (note sur 75)	55	55	65	55	55	55	55	55	55	55	65	55	65	55	55	65	55
TOTAL	100	30	30	30	100	30	30	30	30	30	30	30	30	30	100	30	30

QUATRIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

1. Le rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage.

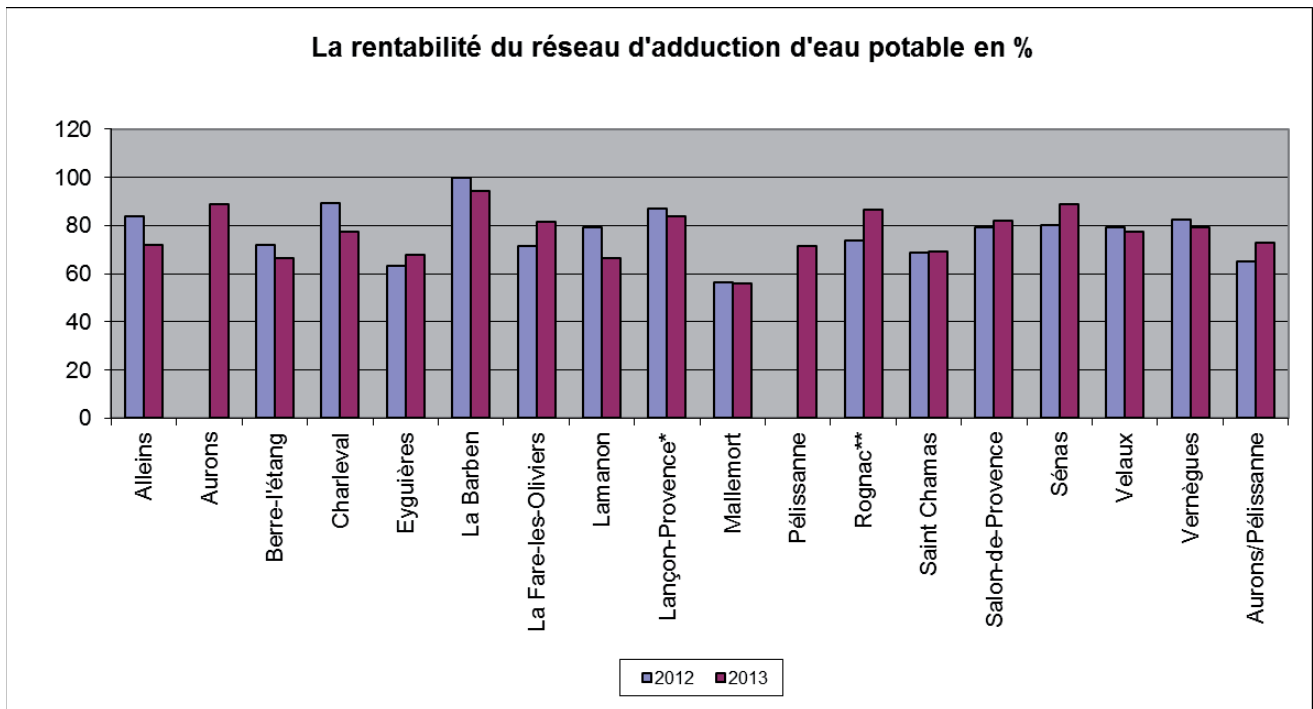
Commune	Rendement			Volumes 2013	
	2012	2013	Evolution en %	consommés autorisés	produits
Alleins	84	72,17	-14,08	120 240	166 603
Aurons		88,98		37 982	42 687
Berre-l'étang	71,94	66,43	-7,66	824 712	1 241 493
Charleval	89,33	77,39	-13,36	145 994	188 637
Eyguières	63,2	67,67	7,08	381 860	564 280
La Barben	99,76	94,46	-5,31	40 550	42 926
La Fare-les-Oliviers	71,41	81,62	14,30	406 402	497 895
Lamanon	79,24	66,52	-16,05	105 516	158 625
Lançon-Provence*	87,02	83,96	-3,52	710 980	846 839
Mallemort	56,3	55,91	-0,69	308 176	551 196
Pélissanne		71,71		503 293	701 852
Rognac**	73,97	86,69	17,20	1 597 687	1 842 980
Saint Chamas	68,84	69,10	0,38	477 311	690 743
Salon-de-Provence	79,47	81,88	3,04	2 759 345	3 369 831
Sénas	80,1	89,10	11,23	247 915	278 248
Velaux	79,1	77,48	-2,04	558 169	720 358
Vernègues	82,3	79,35	-3,58	85 904	108 255
Aurons/Pélissanne	65,01	72,7	11,83	541 275	744 539
TOTAL	72,85	77,51	6,40	9 312 035	12 013 448

Le calcul des rendements correspond à la division du total des volumes consommés autorisés par le total des volumes produits.

Afin d'être au plus juste dans le calcul du rendement de réseau, les volumes vendus à d'autres communes ou sociétés sont pris en compte dans le calcul car ils transitent dans le réseau, c'est le cas pour :

- Lançon-Provence (*) : Le volume vendu à Cornillon-Confoux est pris en compte dans le calcul du rendement de réseau.
- Rognac (**): Le volume vendu à la société Lyondellbasell et à la commune de Vitrolles sont pris en compte dans le calcul du rendement de réseau.

En 2013, la rentabilité du réseau est en moyenne de 77.51%.
--



2. L'Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Voir Annexe 1

3. L'Indice linéaire de perte en réseau (P106.3)

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

L'indice linéaire de pertes en réseau (dispositions A.M.F) est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.

$$I.L.P \text{ (m}^3\text{/j/km)} = \frac{\text{Volume de perte}}{\text{Longueur des conduites de transport et de distribution (hors branchement)}}$$

Les réseaux d'alimentation en eau potable peuvent être notés en comparaison des valeurs de référence proposées à titre indicatif par l'Agence de l'Eau :

Catégorie de réseau (m ³ /j/km)	Rural (ILC<10)	Semi-rural (ILC<30)	Urbain (ILC>30)
Bon	<1,5	<3	<7
Acceptable	<2,5	<5	<10
Médiocre	<4	<8	<15
Mauvais	>4	>8	>15

L'appréciation du caractère rural ou urbain du réseau est déterminée par l'indice linéaire de consommation (ILC). Cet indice est égal au volume annuel consommé par les abonnés rapporté

à la journée et au kilomètre de réseau (hors branchement calculés sur la période d'extraction des données)

Les indices linéaires de consommation, calculés, sur les 17 communes d'Agglopoles Provence sont reportés dans le tableau suivant :

Indice Linéaire de Consommation (ILC)		
Communes	2013	Catégorie de réseau
Alleins	14,4	Semi-rural
Aurons	14,6	Semi-rural
Berre-l'Etang	30,6	Urbain
Charleval	25,0	Semi-rural
Eyguières	27,5	Semi-rural
La Barben	12,3	Semi-rural
La-Fare-les-Oliviers	24,2	Semi-rural
Lamanon	17,6	Semi-rural
Lançon-Provence	25,0	Semi-rural
Mallemort	20,8	Semi-rural
Pélissanne	26,6	Semi-rural
Rognac	48,5	Urbain
Saint-Chamas	37,2	Urbain
Salon-de-Provence	46,3	Urbain
Sénas	26,1	Semi-rural
Velaux	23,6	Semi-rural
Vernègues	13,0	Semi-rural

Les indices linéaires de pertes, calculés, sur les 17 communes d'Agglopoles Provence sont reportés dans le tableau suivant :

Communes	2012	2013
Alleins	2,65	5,5
Aurons		1,8
Berre-l'Etang	12,52	15,5
Charleval	2,81	7,3
Eyguières	13,93	13,2
La Barben	0,26	0,7
La-Fare-les-Oliviers	8,78	5,4
Lamanon	5,26	8,9
Lançon-Provence	3,84	10,0
Mallemort		16,4
Pélissanne		10,5
Rognac	12,46	7,4
Saint-Chamas	15,98	16,7
Salon-de-Provence	12,02	10,2
Sénas	5,56	3,2
Velaux	7,14	6,9
Vernègues	2,49	3,4
Aurons-Pélissanne	12,64	12,30

En 2013, l'état du fonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable est classé :

- acceptable à bon sur les communes de Aurons, La Barben, La-Fare-les-Oliviers, Rognac, Sénas et Vernègues;
- médiocre sur les communes d'Alleins, Charleval, Salon-de-Provence et Velaux;
- mauvais sur les communes de Berre-l'Etang, Eyguières, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, et Saint-Chamas.

Sur les 14 communes, où les données sont connues en 2012 et en 2013, nous pouvons constater que sept ont gardé leur classement (Alleins, Berre l'Étang, Eyguières, La Barben, Saint-Chamas, Salon-de-Provence et Velaux), quatre ont été déclassées (Charleval, Lamanon, Jançon-Provence et Vernègues), et trois améliorations de classe pour La-Fare-les-Oliviers, Rognac et Sénas.

Voir Annexe 1

4. L'Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

	Alleins	Aurons Pélissanne	Eyguières	La Barben	Lamanon		Mallemort	Salon de Provence		Sénas	Vernègues
NOM DU FORAGE	Forage de la Barlatière	Forage des Goules	Forage du Défends	Source d'Adane	Forage de la Guérite	Forage de la Baronnerie	Forage de la Crau St-Pierre	Forage Zac de la Crau	Forage des Aubes et canal de Craponne	Forage de la Cabre	Forage de Cazan
0 % : Aucune action.											
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.											
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.	16/10/2000	17/02/2001	24/01/2002	19/06/2002	16/02/2005			20/07/1995	09/03/2005	24/04/2000	09/07/2007
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.											
60 % : Arrêté préfectoral.	04/07/2003	18/10/2005	19/08/2003	02/08/2006			24/06/2009	16/12/1997		15/01/2007	11/05/2009
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.											
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.											
Résultats	80%	80%	80%	80%	20%		60%		60%	80%	80%

Voir Annexe 1



LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

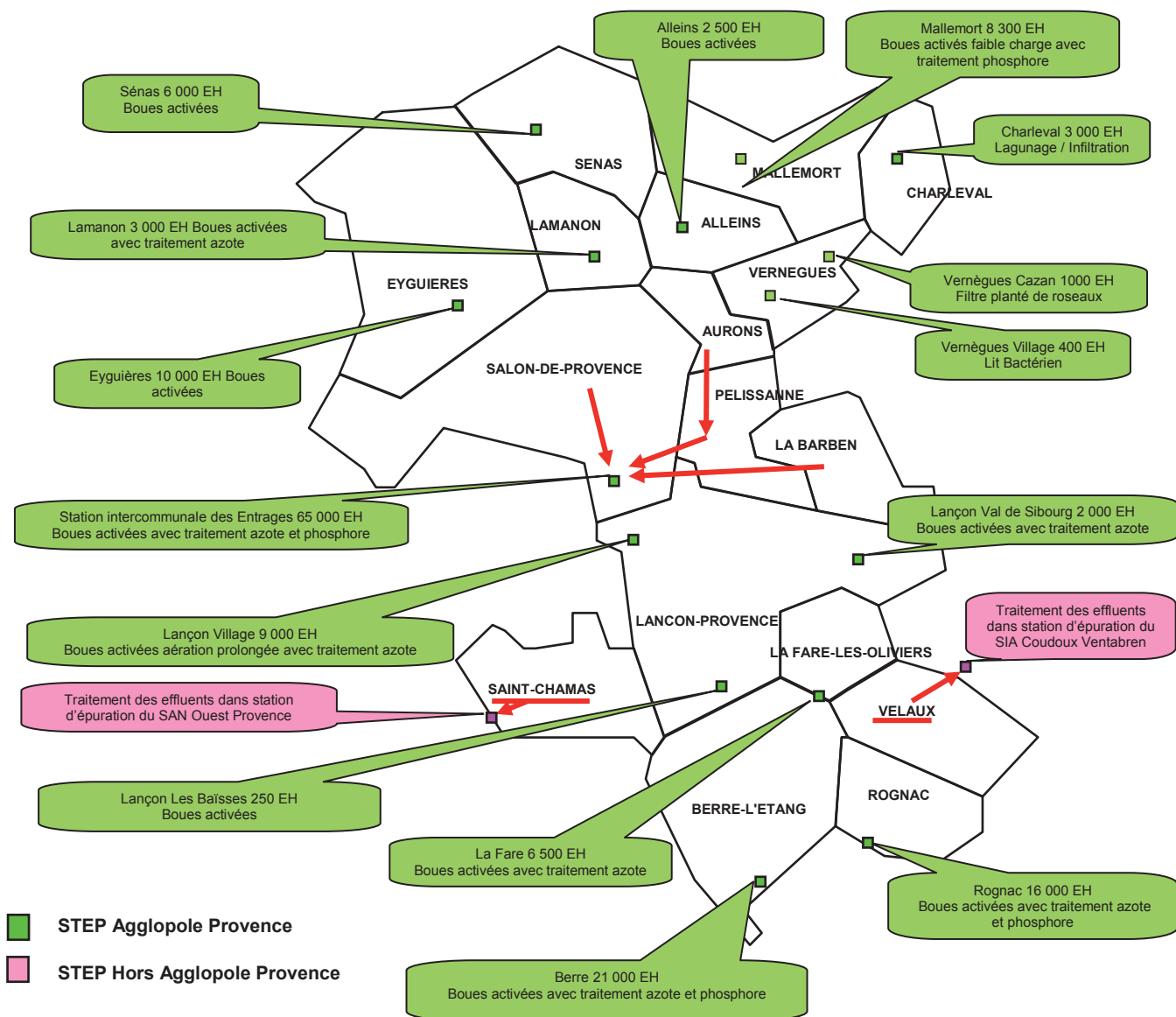
SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	37
1. Le patrimoine	37
2. Les chiffres clés.....	40
3. Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)	42
4. La quantité de boues issue des ouvrages d'épuration (D203.0)	43
5. Le montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité (P207.0).....	43
6. Le montant des amortissements.....	43
7. Le montant des subventions et contributions pour les travaux	44
8. Prix TTC du service au m3 sur une base de 120m3(D204.0)	44
9. Le montant des travaux.....	47
10. Les travaux et études réalisés en 2013	48
11. Les travaux et études programmés ou en cours d'exécution en 2014.....	49
DEUXIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER	50
1. Le taux de réclamations écrites (P258.1).....	50
2. Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	50
3. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0).....	50
4. Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)	50
TROISIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE.....	52
1. La durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	52
2. Le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2).....	53
3. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées (P253.2)	53
4. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte d'eau usée (P202.2).....	53
QUATRIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	54
1. Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	55
2. La conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration (P203.3).....	55
3. La conformité des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P204.3).....	55
4. La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU (P205.3).....	56
5. L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3).....	56
6. La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)	56

PREMIERE PARTIE : LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

1. Le patrimoine

1.1. Localisation et caractéristiques des stations de traitement des eaux usées

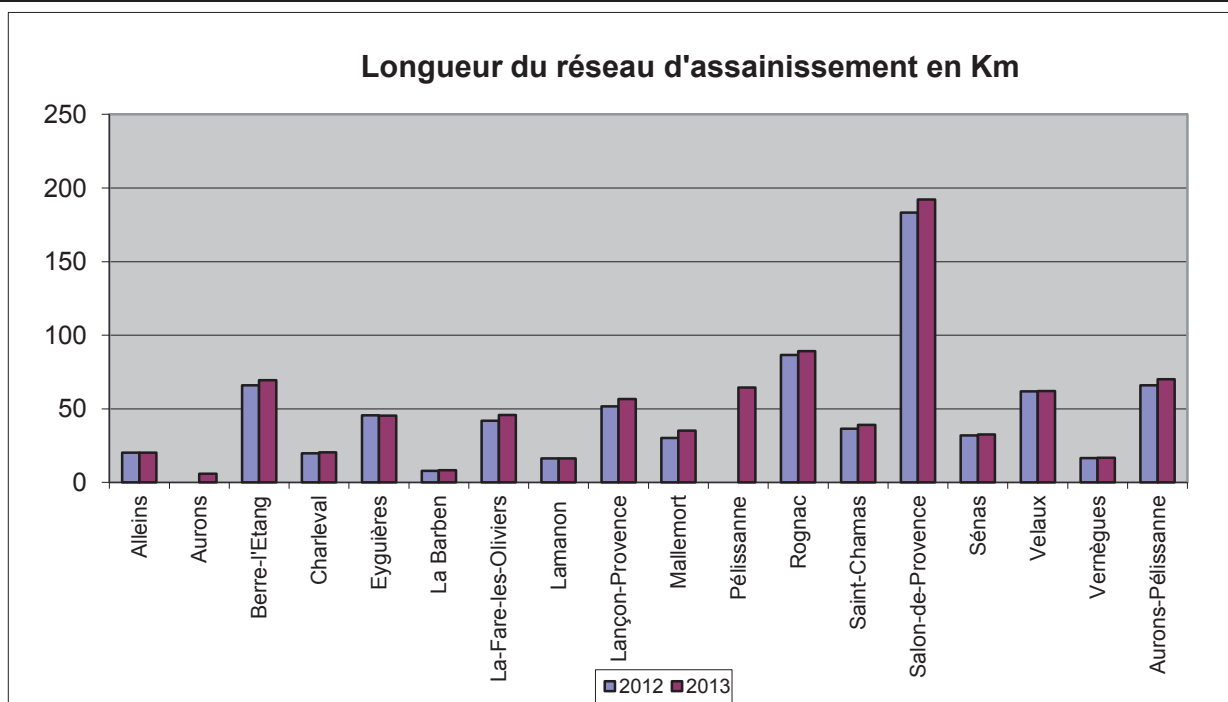


1.2. Informations complémentaires

Communes	Emplacements	Lieux du rejet des eaux traitées	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (TMS) (D203.0)	Valorisation des boues	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation (en %) (P206.3)	Nombre d'autorisation de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)
Alleins	Nord Ouest de la commune, en bordure du CD 71	dans le pluvial	/	rhizocompostage et épandage	100	0
Berre-l'Etang	Sud Ouest de la commune, en bordure de l'étang de Berre	Etang de Berre	289	compostage	100	0
Charleval	Nord de la commune, en bordure du CD 22	Infiltration sur plantation d'arbres	/	lagunage	/	0
Eyguières	Sud de la commune, quartier des Condamines	Fossé Meyrol	81	compostage	100	0
La-Fare-les-Oliviers	Sud de la commune (sur la commune de Berre)	Rivière Arc	54	humidification camp long	100	0
Lamanon	Quartier des Barres (proximité du stade)	Canal Boiseigli-Craponne		transport vers STEP Salon		0
Lançon-de-Provence	Quartier des Suilles (villages)	Ruisseau du grand fossé de Cornillon	86	humidification Caseneuve	100	/
	ZAC du Val de Sibourg	bassin pluvial	3,3	épandage agricole	100	
	Les Baïsses	fossé pluvial	/	transport vers STEP lançon village	/	
Mallemort	Nord de la commune, à proximité de la RD 23E	Rivière la Durance	42	compostage	100	/
Rognac	Lieu dit les Bosquets, sud du marais de la Tête Noire, en bordure de l'étang de Vaine	Etang de Berre	209	compostage	100	0
Salon-de-Provence	Sud de la commune, à proximité de la RN 113 et de la base aérienne	Rivière la Touloubre	1 096	compostage	100	0
Sénas	Nord de la commune, quartier des Launes	Canal des Alpilles	75	compostage	100	0
Vernègues	Village	dans un Vabre	2,52	compostage	100	0
	Hameau de Cazan	Infiltration	/	filtres plantés de roseaux	/	

1.3. Le réseau d'eaux usées

En 2013, la longueur totale des réseaux d'eaux usées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération est d'environ 820 km, avec une augmentation de 4,72% par rapport à 2012.



Longueur réseau en Km			
Communes	2012	2013	Evolution en %
Alleins	20,277	20,194	-0,41%
Aurons		5,785	
Berre-l'Etang	66,019	69,415	5,14%
Charleval	19,671	20,41	3,76%
Eyguières	45,632	45,393	-0,52%
La Barben	7,904	8,319	5,25%
La-Fare-les-Oliviers	41,979	45,783	9,06%
Lamanon	16,209	16,394	1,14%
Lançon-Provence	51,673	56,621	9,58%
Mallemort	30,148	35,077	16,35%
Pélissanne		64,349	
Rognac	86,51	89,218	3,13%
Saint-Chamas	36,375	39,16	7,66%
Salon-de-Provence	183,332	192,299	4,89%
Sénas	31,865	32,476	1,92%
Velaux	61,913	62,1	0,30%
Vernègues	16,401	16,7	1,82%
Aurons-Pélissanne	65,869	70,134	6,47%
TOTAL	781,777	819,693	4,72%

En 2013, la longueur des réseaux a été estimée, sauf pour Velaux et Vernègues, à l'aide du calcul suivant :

Linéaire hors branchement + (nombre de branchement * 5 ml (longueur moyenne d'un branchement)).

En 2012, la longueur des réseaux a également été estimée pour les communes d'Alleins, Lamanon et Salon-de-Provence.

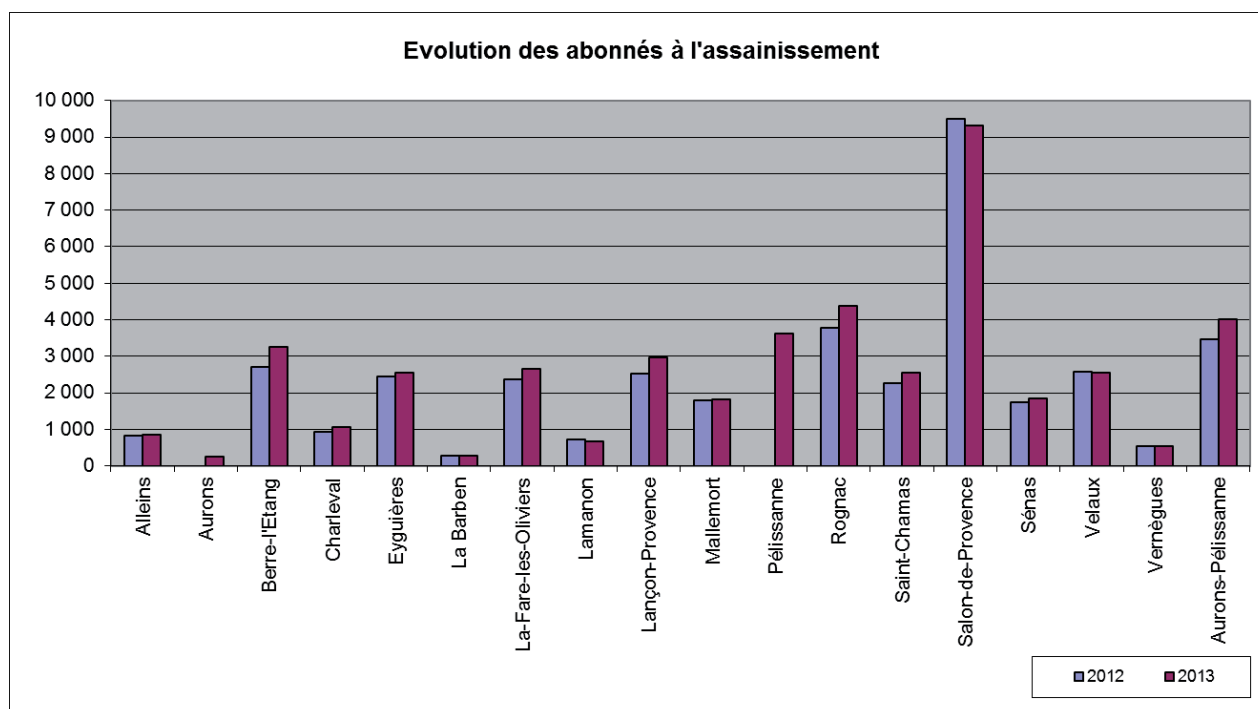
2. Les chiffres clés

2.1. Le nombre d'abonnés raccordés à une station d'épuration

En 2012, 38 447 abonnés de la Communauté d'Agglomération étaient raccordés à une station d'épuration.

En 2013, 41 180 abonnés sont raccordés à une station d'épuration, avec une augmentation de 7,11 % par rapport à 2012.

Nombre d'abonnés			
Communes	2012	2013	Evolution en %
Alleins	836	855	2,27%
Aurons		239	
Berre-l'Etang	2 718	3 246	19,43%
Charleval	917	1 060	15,59%
Eyguières	2 450	2 550	4,08%
La Barben	265	283	6,79%
La-Fare-les-Oliviers	2 370	2 656	12,07%
Lamanon	727	678	-6,74%
Lançon-Provence	2 524	2 972	17,75%
Malemort	1 795	1 820	1,39%
Pélissanne		3 622	
Rognac	3 787	4 388	15,87%
Saint-Chamas	2 275	2 553	12,22%
Salon-de-Provence	9 489	9 321	-1,77%
Sénas	1 735	1 839	5,99%
Velaux	2 563	2 555	-0,31%
Vernègues	532	543	2,07%
Aurons-Pélissanne	3 464	4 014	15,88%
TOTAL	38 447	41 180	7,11%



Pour rappel :

Un abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement. L'abonné peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Le nombre d'abonnements arrêté au 31 Décembre représente les abonnements raccordés ou raccordables au réseau collectif d'assainissement à cette date. Ce nombre inclut les abonnements du service de l'assainissement (forfait) non raccordés au réseau public de distribution d'eau potable. Les abonnés eau ayant un dispositif d'assainissement non collectif ne font pas partie des abonnés du service (même si des prestations d'entretien de leur installation sont effectuées pour leur compte).

2.2. L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées(D201.0)

Définition d'un habitant desservi : Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

Communes	Données de base			Estimation du nombre d'habitants desservis Hypothèse 1 : nombre d'abonnés domestiques*nombre d'habitants moyen par foyer	Estimation du nombre d'habitants desservis Hypothèse 2: Volume facturé (abonné domestique)/120m ³ *nombre d'habitants moyen par foyer	Population INSEE (2013)
	Nombre d'abonnés domestiques 2013	Volume facturé (abonnés domestiques) 2013 (en m ³)	Estimation du nombre d'habitant par foyer			
Alleins (*)	855	85 733	2,7	2309	1 929	2 455
Aurons (*)	239	22 902	2,7	645	515	550
Berre-l'Étang (*)	3 246	577 000	2,7	8764	12 983	13 926
Charleval (*)	1 060	115 826	2,7	2862	2 606	2 550
Eyguières (*)	2 550	284 278	2,7	6885	6 396	6 551
La Barben (*)	283	31 440	2,7	764	707	707
La-Fare-les-Oliviers (*)	2 656	297 747	2,7	7171	6 699	7 386
Lamanon (*)	678	83 167	2,7	1831	1 871	1 872
Lançon-Provence (*)	2 972	320 059	2,7	8024	7 201	8 525
Mallemort (*)	1 820	237 274	2,7	4914	5 339	6 313
Pélissanne (*)	3 622	377 822	2,7	9779	8 501	9 841
Rognac (*)	4 388	650 187	2,7	11848	14 629	11 866
Saint-Chamas (*)	2 553	384 659	2,7	6893	8 655	7 929
Salon-de-Provence (*)	9 321	2 196 880	2,7	25167	49 430	43 507
Sénas (*)	1 839	171 630	2,7	4965	3 862	6 751
Velaux	2 509	434 000	2,7	6774	9 765	8 765
Vernègues	530	65 000	2,7	1431	1 463	1 491
TOTAL	41 121	6 335 604	2,7	111 027	142 551	140 985

(*) nombre d'abonnés domestiques non communiqué - prise en compte du nombre d'abonnés total

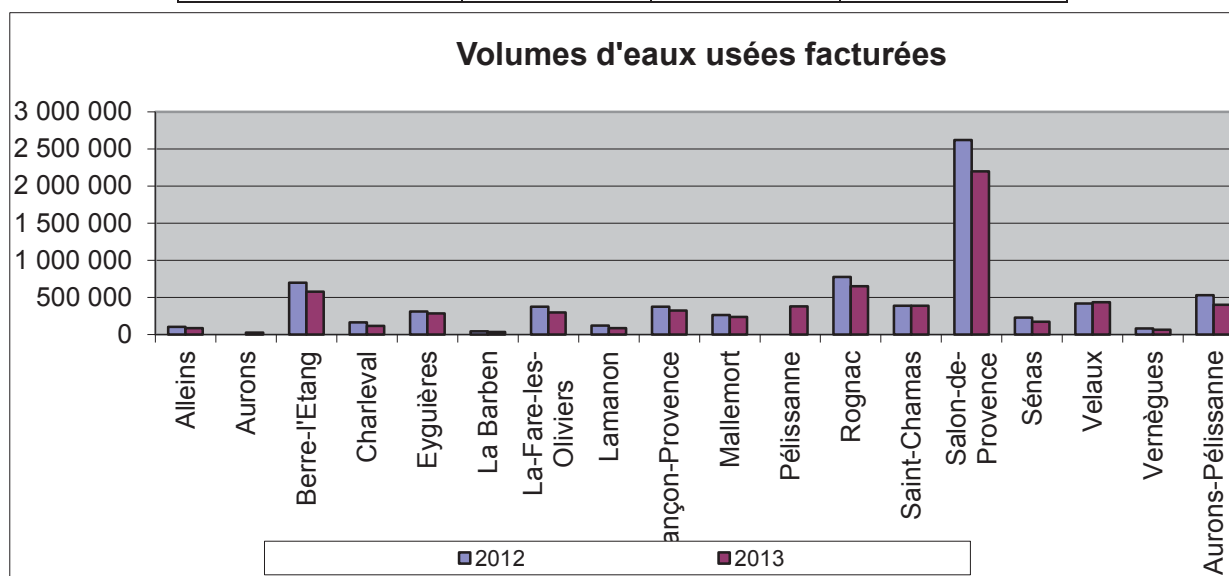
Etant donné les résultats obtenus (Berre L'Étang, Salon de Provence) et l'incertitude des données de bases (voir définition de l'abonné ci-dessus par exemple) nous ne pouvons pas, à ce jour, renseigner correctement cet indicateur.

2.3. Les volumes facturés

En 2013, les volumes facturés sur les 17 communes sont de 6 335 604 m³ pour 7 469 299 m³ en 2012 soit une baisse de 15.18%.

Cet important écart est dû à la période qui a été prise en compte pour le calcul du volume facturé. Le volume de 2012 est basé sur l'année d'exercice (14 mois environ) alors que celui de 2013 est basé sur l'année civile, avec la clôture du contrat de DSP le 31 décembre 2013.

Volumes facturés annuels en m3			
Communes	2012	2013	Evolution en %
Alleins	100 513	85 733	-14,70%
Aurons		22 902	
Berre-l'Etang	695 028	577 000	-16,98%
Charleval	162 237	115 826	-28,61%
Eyguières	310 422	284 278	-8,42%
La Barben	40 062	31 440	-21,52%
La-Fare-les-Oliviers	374 041	297 747	-20,40%
Lamanon	117 981	83 167	-29,51%
Lançon-Provence	372 959	320 059	-14,18%
Mallermort	262 198	237 274	-9,51%
Pélissanne		377 822	
Rognac	774 213	650 187	-16,02%
Saint-Chamas	388 206	384 659	-0,91%
Salon-de-Provence	2 618 261	2 196 880	-16,09%
Sénas	226 431	171 630	-24,20%
Velaux	417 712	434 000	3,90%
Vernègues	78 609	65 000	-17,31%
Aurons-Pélissanne	530 426	400 723	-24,45%
TOTAL	7 469 299	6 335 604	-15,18%



3. Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)

Définition : Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

Voir §1.2

4. La quantité de boues issue des ouvrages d'épuration (D203.0)

Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte.

Voir §1.2 et Annexe 2

5. Le montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité (P207.0)

Néant.

6. Le montant des amortissements

AMORTISSEMENTS DES BIENS		
28051	Concessions et licences	425,56
2808	Autres immo.incorporelles	24,17
28125	Terrains bâtis	1 346,64
281311	Bâtiment d'exploitation	196 500,01
281351	Bâtiments d'exploitation	10 168,54
28151	Matériel complexe	75 155,10
281532	Réseaux d'assainissement	134 579,05
28154	Matériel industriel	10 659,95
28155	Amort outill industriel	20,33
281562	Matériel specifiq.exploitat assainissement	1 859,32
2817311	Bâtiment d'exploitation	141 715,93
281738	Autres constructions	50 344,48
281751	Inst complexes spécialisées	174 687,58
2817532	Réseau d'assainissement	401 374,63
281754	Matériel industriel	1 409,04
2817562	Mat. spec. Exploitat assainissement	1 229,89
28183	Amort mat de bureau et mat informatique	527,36
	TOTAL	1 202 027,58

AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS		
139111	Agence de l'eau	72 152,60
139118	Autres	1 998,05
13912	Régions	167 318,86
13913	Départements	44 366,97
13918	Subv équipement autres	81 275,89
	TOTAL	367 112,37

7. Le montant des subventions et contributions pour les travaux

Contributions diverses de fonctionnement					
				Titres émis	
741	Primes d'épuration			900 740,05	
747	Subv et part. des collectivités territ.				
748	Autres subventions d'exploitation			3 875,00	
				Titre émis	Produits rattachés
704	Travaux			1 186 350,01	427 085,09

8. Prix TTC du service au m³ sur une base de 120m³ (D204.0)

8.1. Prix de la collecte des eaux usées

Le service public de l'assainissement sur les 17 communes de la Communauté d'Agglomération est assujéti à la T.V.A.

La rédevance d'assainissement permet aux communes ou à leurs groupements de financer le fonctionnement et les investissements du service de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées

Voir le tableau sur la page suivante.

Pour information, les prix sont donnés pour :

- le prix au 1^{er} janvier 2013
- un abonnement domestique
- l'abonnement au tarif annuel

Rédevance « Modernisation des Réseaux de collecte » : Agence de l'eau

**AGGLOPOLE PROVENCE EAU
TARIFS 2013**

10-déc-13

Part APE 0,7950 € 0,8745 € 0,9620 €
Tranches 60 m3 120 m3 180 m3

Part APE 0,7950 € 0,8745 € 0,9620 €
Tranches 60 m3 120 m3 180 m3

Sur une base annuelle

Sur une base annuelle

AGGLOPOLE PROVENCE EAU		CONTRAT :	
ABONNE :		1	
ADRESSE :		m3 annuels 120 m3	
Logements		Prix	
		Unit. HT	Montant HT
DISTRIBUTION DE L'EAU			
CONSOMMATION			
Consommation part distributeur - tranche 1 - 0 à 60 m3	60 m3	0,7950	47,70 €
Consommation part distributeur - tranche 2 - 61 à 180 m3	60 m3	0,8745	52,47 €
Consommation part distributeur - tranche 3 - au-delà de 180 m3	0 m3	0,9620	0,00 €
Consommation part collectivité	120 m3	0,7617	91,40 €
Préservation des ressources en eau Agence de l'eau	120 m3	0,0697	8,36 €
			199,93 €
COLLECTE DES EAUX USEES			
CONSOMMATION			
Consommation part distributeur- tranche 1 - 0 à 60 m3	60 m3	0,5950	35,70 €
Consommation part distributeur - tranche 2 - 61 à 180 m3	60 m3	0,6545	39,27 €
Consommation part distributeur - tranche 3 - au-delà de 180 m3	0 m3	0,7199	0,00 €
Consommation part collectivité	120 m3	0,1161	13,93 €
			88,90 €
ORGANISMES PUBLICS			
AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE			
Lutte contre la pollution Agence de l'eau	120 m3	0,2800	33,60 €
Modernisation des réseaux de collecte Agence de l'eau	120 m3	0,1500	18,00 €
			51,60 €
TOTAL Hors Taxes		340,43 €	
MONTANT TVA (à 5,5 %)		12,84 €	
MONTANT TVA (à 7 %)		7,48 €	
TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits		360,75 €	
		Prix moyen 3,0063 €	

AGGLOPOLE PROVENCE EAU		CONTRAT :	
ABONNE :		1	
ADRESSE :		m3 annuels 120 m3	
Logements		Prix	
		Unit. HT	Montant HT
DISTRIBUTION DE L'EAU			
ABONNEMENT			
	1	150,00	150,00 €
CONSOMMATION			
Consommation part distributeur - tranche 1 - 0 à 60 m3	60 m3	0,7950	47,70 €
Consommation part distributeur - tranche 2 - 61 à 180 m3	60 m3	0,8745	52,47 €
Consommation part distributeur - tranche 3 - au-delà de 180 m3	0 m3	0,9620	0,00 €
Consommation part collectivité	120 m3	0,7617	91,40 €
Préservation des ressources en eau Agence de l'eau	120 m3	0,0697	8,36 €
			349,93 €
COLLECTE DES EAUX USEES			
CONSOMMATION			
Consommation part distributeur- tranche 1 - 0 à 60 m3	0 m3	0,5950	0,00 €
Consommation part distributeur - tranche 2 - 61 à 180 m3	0 m3	0,6545	0,00 €
Consommation part distributeur - tranche 3 - au-delà de 180 m3	0 m3	0,7199	0,00 €
Consommation part collectivité	0 m3	0,1161	0,00 €
			0,00 €
ORGANISMES PUBLICS			
AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE			
Lutte contre la pollution Agence de l'eau	0 m3	0,2800	0,00 €
Modernisation des réseaux de collecte Agence de l'eau	0 m3	0,1500	0,00 €
			0,00 €
TOTAL Hors Taxes		349,93 €	
MONTANT TVA (à 5,5 %)		19,25 €	
MONTANT TVA (à 7 %)		0,00 €	
TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits		369,18 €	
		Prix moyen 3,0765 €	

8.2. Evolution de la facture de l'assainissement base INSEE (en € TTC)

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence définie par l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques, telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle :

- d'un abonné domestique ;
- ayant une résidence principale ;
- ayant une consommation annuelle de 120 m³ d'eau ;

Pour calculer l'évolution de la facture d'eau pendant l'année, il a été retenu par souci de simplicité une répartition uniforme sur l'année, soit une consommation de 10 mètres cube par mois.

Commune	2012		2013	
	120m3	m3	120m3	m3
Allèns	201,15	1,68	114,38	0,95
Aurons	315,19	2,63	114,38	0,95
Berre-l'Étang	211,66	1,76	114,38	0,95
Charléval	146,22	1,22	114,38	0,95
Eyguières	162,12	1,35	114,38	0,95
La Barbén	272,22	2,27	114,38	0,95
La Fare-les-Oliviers	129,50	1,08	114,38	0,95
Lamanon	158,98	1,32	114,38	0,95
Lançon-Provence	188,10	1,57	114,38	0,95
Mallémort	101,28	0,84	114,38	0,95
Pélessanne	106,88	0,89	114,38	0,95
Rognac	148,75	1,24	114,38	0,95
Saint Chamàs	128,42	1,07	114,38	0,95
Salon-de-Provence	156,86	1,31	114,38	0,95
Sénas	240,14	2,00	114,38	0,95
Velaux	145,23	1,21	114,38	0,95
Vernègues	192,43	1,60	114,38	0,95
Moyenne	176,77	1,47	114,38	0,95

Ce montant a été calculé à partir de la somme des participations suivantes :

- part fermier ;
- part collectivité
- agence de l'eau
- T.V.A (7 %).

9. Le montant des travaux

Les travaux

Chap	Libellé	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/13
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours	5 135 819,87	1 406 010,96
Total des dépenses d'équipement			1 406 010,96

Les subventions liées aux travaux

Chap	Libellé	Titres émis	Restes à réaliser au 31/13
13111	Agence de l'eau	568 029,30	1 023 669,30
13118	Autres		
1312	Régions		268 920,00
1313	Départements	613 311,50	779 799,00
1333	P.a.e. (programme aménagement ensemble)	106,18	
TOTAL		1 181 446,98	2 072 388,30

10. Les travaux et études réalisés en 2013

Alleins :

Extension du réseau Traversé du Couvent.

Aurons :

Actualisation du zonage assainissement.

Berre l'Etang :

Réhabilitation du réseau Avenue de Sylvanes Phases 3 - Phase 4 - Phase 5.

Charleval :

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Rue Saint-Joseph.

Evguières :

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Rue de la Corse - Avenue René Cassin (D72b) Phase 1.

Extension du réseau Chemin des Vignés Vieilles.

La Barben :

Restructuration du réseau Secteur du Jeu de Boules.

La Fare les Oliviers :

Réhabilitation du réseau Rue Gambetta.

Extension et restructuration du réseau Chemin des Tésés.

Extension du réseau Chemin des Guigues N°2 - Le Clos de la Trèfle - Chemin des Trompettes Phases 2 et 3.

Etude pour travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration.

Lamanon :

Réhabilitation du réseau de la station d'épuration.

Lançon-Provence :

Réhabilitation du réseau Voie parallèle à la D113 Phase 4.

Extension du réseau Sud D113.

Intervention sur réseau EU Impasse Saint Roch Mis en œuvre du réseau de transfert de la station d'épuration des Baïssés vers le quartier de Mauran (2^{ème} et 3^{ème} tronçon).

Travaux de construction d'un poste de refoulement et de démolition de la station d'épuration des Baïssés.

Mise en place d'une unité de déshydratation des boues station d'épuration Village.

Actualisation du zonage assainissement.

Mallemort :

Intervention sur réseau Etablissement Campagne Cézanne.

Restructuration du réseau Chemin de Salon.

Désaffectation de l'ancien poste de relevage Avenue de Craponné.

Péligonne :

Intervention sur réseau Rue de Fontainebleau (mise en conformité raccordement).

Extension du réseau Chemin des Aspres - Route de Lambèse (D15h).

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Route d'Aurons (D68) Phase 2.

Rognac :

Extension du réseau Impasse Charles de Gaulle.

Saint-Chamas :

Extension du réseau Route de Grans (D16b) Phase 3.

Salon de Provence :

Extension et réhabilitation du réseau Avenue de la Patrouille de France (D538).

Réhabilitation du réseau et reprise des branchements Rue Ponsard Côte Sud.

Extension du réseau Secteur Bel Air (Plan d'Aménagement d'Ensemble).

Sénas :

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Chemin du Parc (suite travaux Chemin de la Roubiné) jusqu'à la D7n.

Actualisation du zonage assainissement.

Veloux :

Restructuration du réseau Voie d'accès école Jean Grans - Avenue Antonette de Beaucarre et Allée Claude Debussy.

Intervention sur le poste de relevage des 4 Tours (clôture pour sécurisation).

Extension du réseau pour desserte terrain communal jouxtant le complexe sportif Roger Couderc (à partir de l'Allée Evariste Galois).

Vernègues :

Etude pour travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration Village.

Linéaire existant	819 693 ml	
Extension	3 870,50 ml	0,47%
Réhabilitation	3 751 ml	0,46%
Total Extension + réhabilitation	7 621,50 ml	0,93%

En 2013, les travaux d'extension et de réhabilitation sur les réseaux et les branchements d'eaux usées de la Communauté d'Agglomération ont représenté 7 621,50 mètres sur les 819 693 mètres existants, soit 0,93 % du linéaire total.

11. Les travaux et études programmés ou en cours d'exécution en 2014

Alleins :

Etude d'augmentation de la capacité de la station d'épuration.

Aurons :

/

Berre l'Etang :

Réhabilitation du réseau Avenue de Sylvanes Phase 6.
Extension du réseau pour desserte future généralisée Parc Némé Fabre.
Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Boulevard Romàn Rolland (suite Phase 1).
Etude et restructuration réseau Avenue Pierre Sémard.

Charleval :

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Rue Faurière.
Extension du réseau centre Allée de la D561e Phase 1.

Eyguières :

Extension du réseau Chemin des Magnanons Phase 1.
Etude et interventions sur réseau centre du village – Fosse Méryol – Essusement du Val des Baux – Chemin des Aubés.

La Barben :

/

La Fare les Oliviers :

Extension du réseau Hameau de la Crémade.
Restructuration du réseau Stade Xavier Foubert.
Etude de l'extension du réseau sous voie de contournement secteur les Grands Vergers.
Etude pour travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration.

Lamanon :

/

Lançon-Provence :

Réhabilitation et restructuration du réseau et reprise de branchements Avenue du Maréchal Léclerc.
Etude pour travaux de réhabilitation du poste de relevage des Roquilles.
Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Avenue de Narvik.
Mise en œuvre du réseau de transfert de la station d'épuration des Bâisses vers le quartier de Mauran (traversée de la voie ferrée).

Mallemort :

Restructuration du réseau Chemin du Tailleur de Pierres et Avenue de Craponné.

Pélissanne :

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Rues Carnot et République – Chemin de Saint-Pierre Phase 1.
Extension du réseau Avenue du Général Léclerc (D17).

Rognac :

Etude et interventions sur réseau Chemin de la Source – secteur la Gerbène.
Extension du réseau Rues de la Saugé et de la Sarrétte.

Saint-Chamas :

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Rue Victor Ferré – Rue Lafayette.
Extension du réseau Rue des Salmiers.

Salon de Provence :

Extension du réseau Secteur BELAIR (Plan d'Aménagement d'Ensemble).
Extension du réseau Chemin des Entrées côté Nord – Chemin de la Bâtavolle.
Etude de l'extension du réseau Rue du Commandant Sibour.
Restructuration du réseau et reprise de branchements Boulevard Danton.
Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Allée de Dissamé.
Etude pour travaux de mise en œuvre d'un poste de relevage et d'une conduite de refoulement Secteur Le Pigeonnier.

Sénas :

Extension du réseau Chemin du Pigeonnier et Voie Nouvelle.
Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Avenue Louis Pascal.
Etude de la restructuration du réseau Avenue et Clos de la Génestère.

Velaux :

Restructuration du réseau secteur Antonette de Beaucarré, D20, Avenue Toulouse Lautrec Phase 2.
Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Chemin du Grand Pin.
Etude pour travaux de réhabilitation du poste de relevage de l'ancienne station d'épuration.

Vernègues :

Extension du réseau Voie de desserte Zone Artisanale secteur de Héritère – Route du Vieux Vernègues (D22c).
Etudes pour travaux station d'épuration Village.

DEUXIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER

1. Le taux de réclamations écrites (P258.1)

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Voir annexe 2

2. Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

Les données indiquées en annexe 2 se base sur le nombre d'abonnés.

3. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Voir annexe 2

4. Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Voir annexe 2

Bon à savoir : Les données de cet indicateur sont approximatives et ne reflètent pas la réalité. La charge hydraulique n'est pas prise en compte, par exemple. Ainsi, certaines stations d'épuration, telles que Mallemort et Eyguières, arrivent à saturation et nécessitent des travaux d'extension (Eyguières et Mallemort– travaux en 2012). Nous ne pouvons donc pas, à ce jour, renseigner correctement cet indicateur.

Communes	Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)	Zonage d'assainissement réalisé	Estimation du nombre d'Equivalent Habitant raccordable au réseau EU (*)	Estimation du nombre d'abonnés raccordable au réseau EU (nb "EH" /2,7)	Nombre d'abonnés (année du SDA)	Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération	Nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif en 2013	Taux de desserte
Alleins	2000	non	/	/	/	/	855	/
Aurons	2006	oui	200	74	82	156	239	153,67%
Berre-L'Etang	2010	oui	4100	1507	2665	4172	3246	77,80%
Charleval	2006	oui	665	244	778	1022	1060	103,67%
Eyguières	2006	oui	1080	397	2231	2628	2550	97,03%
La Barben	2006	oui	515	189	202	391	283	72,32%
La Fare-Les-Oliviers	2006	oui	2985	1097	1981	3078	2656	86,28%
Lamanon	2006	oui	375	138	634	772	678	87,84%
Lancon-Provence	2013	oui	345	128	2972	2468	2972	120,42%
Mallemort	2006	oui	3556	1307	1833	3140	1820	57,96%
Pélissanne	2006	oui	2725	1002	2936	3938	3622	91,98%
Rognac	2010	oui	2130	783	3625	4408	4388	99,54%
Salon de Provence	2004	oui	8040	2956	8162	11118	2553	22,96%
Saint-Chamas	2010	oui	2300	846	2133	2979	9321	312,93%
Sénas	1998	non	/	/	/	/	1839	/
Velaux	2013	oui	0	0	2555	2501	2555	102,16%
Vernegues	2006	oui	690	254	423	677	543	80,25%

(*) estimation: 1 logement=2,7 habitants en moyenne, Zone d'activité=30 Equivalent Habitant/ha

TROISIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

1. La durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2013	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	FRAIS
TOTAL GENERAL	3 976 969,79	1 430 202,07	6 140,45	268 767,66	282 361,82	7 453,71
dont Agence de l'Eau						
	3 525 752,44	1 335 000,42		236 714,62	244 168,33	7 453,71

	Montant en €
Recettes réelles	3 587 735,95
Dépenses réelles	588 628,85
Epargne brute	2 999 107,10
Dette au 31/12/2013	1 430 202,07

RATIO DE DESENETTEMENT ESTIME A 0,48 ANNEES.

ECHEANCIER DE DESENETTEMENT REEL

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2011	379 827,64	13 366,75	407 139,93	2 043 407,50
2012	344 437,77	9 201,06	366 106,79	1 698 969,73
2013	268 767,66	6 140,45	282 361,82	1 430 202,07
2014	300 231,75	44 756,43	351 306,91	3 006 970,32
2015	325 560,91	73 167,62	403 906,55	2 681 409,41
2016	325 436,29	69 595,48	399 063,42	2 355 973,12
2017	247 230,10	65 874,74	316 008,67	2 108 743,02
2018	251 204,83	62 688,72	316 008,74	1 857 538,19
2019	226 877,41	59 375,21	287 575,23	1 630 660,78
2020	211 290,47	56 421,21	268 326,63	1 419 370,31
2021	84 884,98	53 351,84	138 236,82	1 334 485,33
2022	84 840,86	50 162,58	135 003,44	1 249 644,47
2023	88 154,70	46 848,74	135 003,44	1 161 489,77
2024	91 597,97	43 405,47	135 003,44	1 069 891,80
2025	95 175,74	39 827,70	135 003,44	974 716,06
2026	98 893,24	36 110,20	135 003,44	875 822,82
2027	102 755,96	32 247,48	135 003,44	773 066,86
2028	106 769,55	28 233,89	135 003,44	666 297,31
2029	110 939,90	24 063,54	135 003,44	555 357,41
2030	115 273,14	19 730,30	135 003,44	440 084,27
2031	119 775,66	15 227,78	135 003,44	320 308,61
2032	124 454,03	10 549,41	135 003,44	195 854,58
2033	129 315,13	5 688,31	135 003,44	66 539,45
2034	66 539,45	962,27	67 501,72	0,00
TOTAL GENERAL	4 300 235,14	866 997,18	5 223 584,51	29 916 803,19

2. Le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives) pour chaque commune est présenté en **Annexe 2**. Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.

Voir annexe 2

3. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées (P253.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Formule de calcul: Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/N) X 100

4. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte d'eau usée (P202.2)

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 100, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement.

QUATRIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

1. Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation pour chaque commune est présenté en **Annexe 2**.

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

2. La conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration (P203.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Voir annexe 2

Bon à savoir: Cet indicateur résulte des conformités des seuls réseaux de collecte du service (y compris ceux se déversant dans une station d'épuration non gérée par le service de l'assainissement) générant plus de 2 000 équivalents-habitants de Charge Brute de Pollution Organique charge (CBPO), pondérés avec cette même CBPO.

3. La conformité des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P204.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Voir annexe 2

Bon à savoir: Cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées avec la Charge Brute de Pollution Organique (CBPO).

4. La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU (P205.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Voir annexe 2

Bon à savoir: Cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épuration du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées avec la Charge Brute de Pollution Organique (CBPO).

Pour information, ces indicateurs sont consultables sur le site Internet <http://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

5. L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

Voir annexe 2

6. La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Bon à savoir: Cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées avec la Charge Brute de Pollution Organique (CBPO).

Voir annexe 2



LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SOMMAIRE

1.	<i>Caractérisation technique du service</i>	59
1.1)	Organisation administrative du service	59
1.2)	Estimation de la population desservie par le service	59
1.3)	Missions et mode de gestion du service	59
1.4)	Activité du service	59
1.5)	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	60
2.	<i>Tarification et recettes du service</i>	60
3.	<i>Indicateurs de performance</i>	61
4.	<i>Taux de conformité des installations d'assainissement non collectif</i>	62

1. **Caractérisation technique du service**

1.1) **Organisation administrative du service**

La collectivité assure le service sur l'ensemble des communes d'AgglopoLe Provence.
Le service a été créé par délibération du conseil communautaire le 14 décembre 2005 (délibération n°246/05).

Un règlement de service, précisant les relations entre les usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif et ce dernier, a été approuvé par le conseil communautaire lors de la séance du 21 mars 2006 (délibération n° 38/06 du 4 avril 2006). Ce dernier a été mis à jour suite aux différentes modifications réglementaires et approuvé par le conseil communautaire lors de la séance du 16 décembre 2013 (délibération n° 182/13 du 24 décembre 2013).

1.2) **Estimation de la population desservie par le service**

Le nombre de parcelles concernées par l'assainissement non collectif est estimé à 8 000.

Par définition, une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif. Les données actuelles du service ne permettent pas de déterminer le nombre d'habitants desservis par le service.

1.3) **Missions et mode de gestion du service**

Le service est géré en régie pour ce qui concerne les missions de contrôles relatives à la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux.

Une mission de prestation de service a été attribuée à la SAUR pour ce qui concerne le contrôle de diagnostics des installations d'assainissement non collectif dans le cadre de transactions immobilières. Cette prestation a pris effet le 4 février 2013 pour une durée d'un an.

1.4) **Activité du service**

MISSIONS	2012	2013
Contrôle de conception et d'implantation Installations nouvelles ou à réhabiliter (Avis favorables+ Avis défavorables)	91	89
Contrôle de bonne exécution des travaux Installations nouvelles ou à réhabiliter (Contrôles défavorables+ Contrôles favorables)	62	58
Contrôle de diagnostics de bon fonctionnement des installations existantes dans le cadre de transactions immobilières	95	112

1.5) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	x	
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	x	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	x	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	30	x	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10		x
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20		x
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10		x

La valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de : **100**

2. *Tarifification et recettes du service*

Le montant des redevances affectées à chaque de type de contrôle est fixé par délibérations du Conseil Communautaire:

MISSIONS	Date et numéro de la délibération	Montant forfaitaire par opération
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	9 octobre 2009 N° 177/09	225 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter		315 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité inférieure ou égale à 20 Equivalent - Habitant	29 juin 2012 N° 133/12	180 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité supérieur à 20 Equivalent -Habitant		220 €

Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Bilan :	2013
Recettes liées à la facturation des redevances des abonnés pour l'ensemble des contrôles	53 770 €
Prime versée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif	4 380 €
Dépenses liées à la facturation de la mission attribuée à la SAUR	9 567, 88 € TTC (7 995 € HT)
Montant des recettes du SPANC	48 582, 12 €

La facturation des redevances est effectuée par le Trésor Public de Salon de Provence.

3. *Indicateurs de performance*

Il s'agit du ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées.

L'indicateur décrit la conformité des installations au 31 décembre de l'année 2013.

	2013	
	Nombre	%
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter		
Favorable	89	89,9
Défavorable	10	10,1
Total	99	100

	2013	
	Nombre	%
Contrôle de bonne exécution d'installations neuves ou à réhabiliter		
Favorable	48	71,6
Défavorable*	19	28,4
Total	67	100

* contrôle de bonne exécution défavorable concerne les installations pour lesquelles la ventilation n'a pu être constatée (non-conformité mineure)

	2013	
	Nombre	%
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes dans le cadre de transactions immobilières		
Non conforme **	91	81,2
Conforme	21	18,8
Total	112	100

** Diagnostics ayant révélés des risques sanitaires et/ou environnementaux générés par l'installation d'assainissement non collectif contrôlée.

4. Taux de conformité des installations d'assainissement non collectif

- Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31 décembre de l'année 2013, et ce depuis la création du service.

Nombre d'installations contrôlées conformes	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Contrôles conception implantation + Contrôles de bonne exécution + Diagnostics bon fonctionnement* **	163	169	191	135	133	99	201	157	148	1396

- Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service

Nombre d'installations contrôlées	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Contrôles conception implantation + Contrôles de bonne exécution + Diagnostics bon fonctionnement ***	187	186	220	157	147	109	307	248	278	1839

*** effectués uniquement à partir de l'année 2011

Le taux de conformité = $\frac{\text{Nombre total d'installations contrôlées jugées conformes depuis la création du service}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$

Taux de conformité = 75,9 %

ANNEXE 1 : EAU POTABLE																	
LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE/DIVERS																	
	Aleins	Aurons	Berre	Charlevial	Eguyères	La Barben	La Fare	Lamanon	Langon	Mallemort	Péllissanne	Rognac	St-Chamas	Salon	Sénas	Velaux	Vernègues
Le nombre d'abonnés (§2.1)	906	258	3 289	1 020	2 630	281	2 859	789	3 166	2 020	3 520	4 561	2 717	10 146	1 845	3 380	620
Volumes prélevés en m ³ (§1.1.1 et 1.1.5)	166 603	0	944 346	199 341	564 280	364 023	499 889	158 625	923 859	551 196	423 451	1 176 097	0	3 476 331	278 248	774 938	108 255
Volume d'eau brute importé en m ³ (§1.1.1 et 1.1.5)	0	0	0	0	0	0	4 840	0	0	0	321 097	0	0	0	0	0	0
Volume d'eau brute exporté en m ³ (§1.1.1 et 1.1.5)	0	0	0	0	0	321 097	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Volume en entrée de station de traitement en m ³ (§1.1.1 et 1.1.5)	166 603	42 687	944 346	199 341	564 280	42 926	4 840	158 625	817 238	551 196	701 856	1 176 097	0	3 476 331	278 248	774 938	108 255
Volume besoin station en m ³ (§1.1.5)	0	0	66 995	10 704	0	0	2 946	0	77 020	0	0	18 530	0	106 500	0	54 580	0
Volumes produits en m ³ ou "sortie de station" (§1.1.5)	166 603	42 687	877 351	188 637	564 280	42 926	1 994	158 625	740 218	551 196	701 856	1 157 567	0	3 369 831	278 248	720 356	108 255
Volume d'eau traitée exporté en m ³ (§1.1.1 et 1.1.5)	0	0	0	0	0	0	0	0	106 621	0	42 692	364 142	0	0	0	0	0
Volume d'eau traitée importé en m ³ (§1.1.1 et 1.1.5)	0	42 687	364 142	0	0	0	4 850 049	0	0	0	0	0	690 743	0	0	0	0
Volume de service du réseau (ou consommation non comptabilisée affectée à l'usage "contraintes d'exploitation") (§2.5)	1 467	934	10 700	3 173	4 195	1 331	3 028	2 074	6 144	2 491	11 448	16 011	4 893	26 559	2 346	6 231	2 771
Volumes consommateurs sans comptage (m ³) (§2.4)	1 619	505	12 048	1 137	2 709	1 134	3 074	1 255	7 791	3 715	20 267	9 306	6 425	49 069	5 539	6 860	530
Volumes comptabilisés en m ³ (§2.3 - ramené à 365l)	117 154	36 542	801 964	141 684	374 956	38 085	400 300	102 187	590 425	301 970	471 578	886 957	465 983	2 683 717	240 030	545 078	82 603
Volumes facturés en m ³ (§2.7)	120 240	37 982	824 712	145 994	381 860	40 550	406 402	105 516	604 360	308 176	503 293	912 274	477 311	2 759 945	247 915	558 169	85 904
Linéaire de réseau (hors branchement) en km (§1.4.1)	106 193	34 170	809 623	132 884	315 170	35 117	355 422	94 888	437 302	279 391	419 339	781 059	436 270	2 451 520	205 764	595 565	77 747
Nombre de prélèvements sur la microbiologie	22 927	7 125	73 894	15 889	38 005	9 021	46 050	16 396	66 282	40 567	51 894	90 284	35 108	163 303	26 039	64 738	18 140
Nombre de prélèvements conformes sur la microbiologie	11	6	32	12	17	8	20	13	25	19	32	31	27	92	17	27	10
Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	11	6	32	12	17	8	20	13	25	19	32	31	27	92	17	27	10
Nombre de prélèvements conformes sur les paramètres physico-chimiques	11	6	32	12	17	8	20	13	25	19	32	31	27	92	17	27	10
Paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	Turbidité	/	/	/
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service en jour (§2.3)	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Nombre de réclamations écrites	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de coupures d'eau non programmées	1	1	4	0	3	0	4	1	2	6	5	16	11	15	1	10	1
Nombre de branchements mis en service (calcul) (§1.4.2)	7	5	210	18	84	1	81	65	56	20	62	122	151	408	110	223	13
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Prix de l'eau TTC au m ³ sur une base de 120 m ³ (€/m ³ facturé) (§6.2)	2,05	2,05	2,05	2,05	2,05	2,05	2,05	2,05	2,05	2,05	2,05	2,05	2,05	2,05	2,05	2,05	2,05
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER																	
P151.1. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (en nb par milliers d'abonnés) (§3)	1,10	3,88	1,22	0,00	1,14	0,00	1,40	1,27	0,63	2,97	1,42	3,51	4,05	1,48	0,54	3,05	1,61
P154.0. Le taux d'impayés en % (§4)	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
P155.1. Le taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%) (§2)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
P155.1. Le taux de réclamations (écrites) en nb par milliers d'abonnés (§7)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P101.1. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (§5.2)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
P102.1. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (§5.3)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	98,9	100	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE																	
P153.2. La durée d'extinction de la dette de la collectivité (années) (§7)	3,62																
P107.2. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (§2)	NC	NC	0,22	1,49	NC	0,04	0,59	NC	1,01	NC	NC	0,31	0,16	NC	NC	0,8	0,29
P103.2. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (§3)	100	85	95	85	100	85	85	85	85	85	95	85	95	85	100	95	85
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE																	
P104.3. Le rendement du réseau de distribution (§1)	72,17	88,98	66,43	77,39	67,67	94,46	81,62	66,52	83,96	55,91	71,71	86,69	69,10	81,88	89,10	77,48	79,35
P105.3. L'indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/l) (§2)	5,91	2,36	16,30	8,05	13,65	1,47	5,81	9,43	10,60	16,83	12,16	8,21	17,54	11,51	4,02	7,42	3,87
P106.3. L'indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/l) (§3)	5,54	1,81	15,45	7,31	13,15	0,72	5,44	8,87	10,02	16,41	10,48	7,44	16,66	10,24	3,19	6,86	3,38
P108.3. L'indice d'aménagement de la protection de la ressource en eau (%) (§4)	80	Péllissanne	/	/	60	80	/	45	/	60	80	/	/	56	80	/	40

ANNEXE 2 : ASSAINISSEMENT																
LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE																
Alleins	Aurons	Berre	Charleval	Eguyères	La Barben	La Fare	Lamanon	Lançon	Mallemort	Péligissanne	Rognac	St-Chamas	Salon	Sénas	Velaux	Vernègues
855	239	3 246	1 060	2 550	283	2 656	678	2 972	1 820	3 622	4 388	2 553	9 321	1 839	2 555	543
NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
	289			81		54		89,6	42		209		1096	75		2,52
85 733	22 902	577 000	115 626	284 278	31 440	297 747	83 167	320 059	237 274	377 822	650 187	384 659	2 196 880	171 630	434 000	65 000
0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
20,194	5,79	69,42	20,41	45,393	8,32	45,78	16,39	56,62	35,08	64,35	89,22	39,16	192,30	32,476	62,10	16,70
15,95	4,89	55,5	15,65	32,68	7,03	33,44	13,01	43,49	28,05	47,51	70,01	27,34	145,95	23,31	50,70	14,90
0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95
0	0	13,59	5,27	7,74	0	3,62	2,505	0,8	1,125	7,485	1,065	2,255	23,754	4,406	3,66	0,552
1	1	25	4	23	0	2	2	9	5	4	4	2	37	15	8	0
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER																
P258.1: Le taux de réclamations écrites (en nb par milliers d'abonnés)(§1.7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P251.1: Le taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers(en nb par milliers d'abonnés)(§2)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,48	0	0	0
P257.0: Le taux d'impayés en % (§3)	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	1,80
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE																
P256.2: La durée d'extinction de la dette de la collectivité (en années)(§1)	0,48															
P252.2: Nombre de points noirs du réseau de collecte pour 100 km de réseau (§2)	0,16	0,16	4,09	0,65	3,76	0,00	0,33	1,47	0,82	0,65	0,65	0,33	6,05	2,45	15,78	0
P253.2: Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées (§3)	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	0	0,07
P202.2: L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau usée (§4)	85	91	35	35	85	39	25	35	35	35	35	35	26	85	26	29
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE (ces données ont été récupérées sur le site internet: http://www.assainissement-developpement-durable.gouv.fr)																
P206.3: Le taux de boves issues des ouvrages d'épuration évacués selon les filières conformes à la réglementation en % (§1 et §1.2 première partie)	/	/	100	/	100	/	100	100	100	/	100	/	100	100	/	100
P203.3*: La conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration (§2 - partie 4)	non-conforme	/	conforme	non-conforme	conforme	/	conforme	conforme	conforme	/	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme
P204.3*: La conformité des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (§3 - partie 4)	conforme	/	conforme	conforme	conforme	/	conforme	conforme	conforme	/	conforme	/	conforme	conforme	conforme	conforme
P205.3*: La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU (§4-par4)	non-conforme	/	conforme	non-conforme	conforme	/	conforme	conforme	conforme	/	conforme	/	conforme	conforme	conforme	conforme
P255.3: indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (§5)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	50	30
P254.3: La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (§6)	83,33%	NR	87,50%	12,50%	79,17%	NR	100,00%	93,33%	100,00%	NR	83,33%	NR	96,15%	100,00%	CISA Coudoux	100%